



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Préfecture de la Loire-Atlantique**

## **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

SPECIAL n° 114 – 30 décembre 2016

# SOMMAIRE

## **PREFECTURE 44**

### **Secrétariat Général**

Arrêté préfectoral du 30 décembre 2016 portant organisation des services de la préfecture de la Loire-Atlantique et répartition des attributions entre ses services

### **DCMAP - Direction de la coordination et du management de l'action publique**

Arrêté préfectoral du 30 décembre 2016 portant création d'une Maison de l'État à Ancenis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017

Arrêté préfectoral du 30 décembre 2016 portant délégation de signature à M. Mohamed SAADALLAH – sous-préfet de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis

Arrêté préfectoral du 30 décembre 2016 de délégation de signature M. Emmanuel AUBRY – secrétaire général

Arrêté préfectoral du 30 décembre 2016 portant délégation de signature Mme Marie-Hélène VALENTE – sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Nazaire

Arrêté préfectoral du 30 décembre 2016 de délégation de signature M. Laurent BUCHAILLAT – directeur de cabinet

Arrêté préfectoral du 30 décembre 2016 portant délégation de signature M. Sébastien BECOULET – sous-préfet chargé de mission pour la politique de la ville

Arrêté préfectoral du 30 décembre 2016 portant délégation de signature M. Stéphan DE BOSSOREILLE DE RIBOU – sous-préfet chargé de mission



## PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

### SECRETARIAT GENERAL

Arrêté portant organisation des services  
de la préfecture de la Loire-Atlantique et répartition  
des attributions entre ses services

### LE PREFET DE LA REGION PAYS DE LA LOIRE PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;
- VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2016-1959 du 29 décembre 2016 portant suppression des arrondissements de Châteaubriant et d'Ancenis et création de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2015 portant organisation des services de la préfecture de la Loire-Atlantique et répartition des attributions entre ses services ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2016, portant organisation des services de la préfecture de la Loire-Atlantique et répartition des attributions entre ses services ;
- VU** l'avis du comité technique de la préfecture de la Loire-Atlantique en date du 15 décembre 2016;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

### **ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – L'organisation des services de la préfecture de la Loire-Atlantique et la répartition des attributions entre ses services sont les suivantes :

#### **1) CABINET DU PREFET**

- Secrétariat particulier du préfet, du directeur de cabinet et directeur adjoint de cabinet
- Relations avec l'Agence régionale de santé (permanence de soins...), hospitalisation sans consentement
- Intelligence économique (en partenariat avec le secrétariat général pour les affaires régionales)

## **Bureau du Cabinet**

- Cellule coordination secrétariat : courrier, préparation visites officielles ...
- Gestion du pool des chauffeurs, des véhicules (visites officielles, événements divers..) et des huissiers
- Budget du cabinet

### **Section protocole - affaires réservées**

- Elections (suivi politique, prévision et analyse, centralisation des résultats)
- Affaires réservées (manifestations sociales, interventions sensibles)
- Cérémonies publiques – Fêtes patriotiques – Protocole – Voyages officiels
- Enquêtes administratives (Police – Gendarmerie)
- Chancellerie – médailles
- Diffusion des télégrammes – Rescom

### **Section Politiques de sécurité**

Pilotage et coordination des politiques et actions de sécurité publique :

- Maintien de l'ordre public (manifestations sensibles, rave parties, demandes de forces, expulsions, état-d'urgence)
- Animation départementale de la politique de lutte contre la délinquance (état-major de sécurité, CODAF, sous-commission départementale pour la sécurité publique)
- Prévention de la délinquance : contrat local de sécurité, conseils locaux de prévention de la délinquance, conseil départemental de prévention, Fonds interministériel de prévention de la délinquance
- Organisation des réunions de police et analyse statistiques de la délinquance
- Coordination Sécurité routière : prévention, statistiques accidentologie et contrôle-sanction
- Assistance du Directeur de Cabinet, correspondant de la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives (MILDECA)
- Réglementation des débits de boissons, police des jeux (casinos), interdits de stade, commission vidéoprotection

### **Chargé de mission Lutte contre la radicalisation**

- Pilotage de la prévention de la radicalisation
- Suivi des instances de concertation avec les cultes
- Suivi des dérives sectaires

### **Chargé de mission Gens du Voyage / Roms**

- Suivi des gens du voyage (schéma départemental, préparation des passages estivaux...)
- Suivi des Roms et des campements illicites

## **Service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile (SIRACEDPC)**

Pilotage et coordination des politiques et actions de sécurité civile

Responsabilité des dispositifs d'alerte, de préparation et de gestion opérationnelle des crises

Coordination du réseau des acteurs de la sécurité civile

- Pilotage de l'élaboration, actualisation et mise en œuvre des plans de secours et de défense (ORSEC dispositions générales, plans particuliers d'intervention, plan nombreuses victimes, pandémie grippale ...)
- Plans de sûreté portuaire et aéroportuaire
- Sécurité des sites des secteurs d'activité d'importance vitale
- Préparation et conduite des exercices
- Veille et maintenance des équipements opérationnels du centre opérationnel départemental (COD)
- Gestion des crises, relation avec le service du déminage
- Veille événementielle départementale centralisée (risques et protection civile)
- Organisation et diffusion de l'alerte (mise en place du système d'alerte des populations - SAIP)
- Suivi des relations avec le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)
- Habilitation et accès aux informations classifiées et gestion messagerie classifiée
- VIGIPIRATE
- Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
- Information préventive sur les risques majeurs
- Accompagnement des communes dans l'élaboration des plans communaux de sauvegarde (PCS)

## **Service régional de communication interministérielle**

Pilotage et coordination de la communication interministérielle à l'échelon départemental et régional :

- Gestion des sollicitations de la presse, en lien avec les services départementaux et régionaux
- Veille médiatique
- Pilotage du site Internet de l'Etat en Loire-Atlantique et du site Internet de l'Etat en Pays de la Loire
- Publications interministérielles de la préfecture
- Animation des réseaux départemental et régional des chargés de communication de l'Etat
- Conception et diffusion d'un agenda presse interministériel
- Conception et mise en œuvre d'opérations de relations presse : rédaction de communiqués et dossiers de presse sur la base des données transmises par les services, organisation des points presse, conférences et visites de presse
- Couverture médiatique des visites officielles, en lien avec le bureau du cabinet et les cabinets ministériels
- Préparation et gestion de la communication de crise
- Gestion des événementiels préfecture : portes ouvertes pour les Journées du patrimoine, visites de groupes, fête de la musique, tournages ...
- Pilotage ou participation à la mise en œuvre d'opérations de communication interministérielles

- Suivi des campagnes de communication nationales
- Gestion des relations avec les prestataires externes du domaine de la communication (graphistes, agences de communication institutionnelle ou événementielle) en lien avec les services du secrétariat général
- Gestion des abonnements presse

#### **Cellule sécurité de la préfecture**

- Suivi de la sécurité des bâtiments de la préfecture et des sous-préfectures
- Délivrance et renouvellement des cartes agents ministérielles sécurisées

### **2) SOUS-PREFET CHARGE DE MISSION POUR L'AEROPORT DU GRAND OUEST**

Assistance au sous-préfet

Mission interrégionale de coordination et d'animation, sous l'autorité du préfet coordonnateur, le préfet de la région des Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique, des différents volets du projet d'aéroport du Grand Ouest :

- la dimension interrégionale du futur aéroport
- la mise en œuvre opérationnelle des chantiers engagés :
  - ✓ l'information et le suivi du projet
  - ✓ le suivi et le contrôle de la concession
  - ✓ le pilotage opérationnel du projet
  - ✓ l'accompagnement, le développement et la desserte du territoire
- l'animation territoriale sur les territoires concernés

### **3) SECRETARIAT GENERAL**

Assistance au sous-préfet

#### **A/ SOUS-PREFET CHARGE DE MISSION POUR LA POLITIQUE DE LA VILLE, L'EMPLOI ET LA COHESION SOCIALE**

Assistance au sous-préfet

#### **Délégués du préfet pour la politique de la ville**

##### **Service de la politique de la ville**

- Gestion des crédits délégués par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires
- Mise en œuvre départementale des programmes d'intervention du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires
- Suivi des contrats de ville

- Suivi de dispositifs spécifiques :
  - ✓ Programmes de réussite éducative
  - ✓ Adultes-relais
  - ✓ Ville Vie Vacances
  - ✓ Gestion urbaine et sociale de proximité
  - ✓ Internats d'excellence
  - ✓ Cordées de la réussite
  - ✓ Lutte contre le décrochage scolaire
  - ✓ Ateliers santé ville et contrats locaux de santé
  - ✓ Zones franches urbaines – Territoires entrepreneurs

<b>B/ SOUS-PREFET CHARGE DE MISSION POUR LE PROJET D'AEROPORT DU GRAND OUEST</b>
--

Le projet d'aéroport du Grand Ouest est conduit sous l'autorité directe du préfet (voir ci-dessus).

En complément, le sous-préfet chargé de mission assure le suivi de certains dossiers pour le compte du Secrétaire général :

- Application de la servitude de marchepied de l'Erde
- Gestion hydraulique du lac de Grandlieu
- Commission consultative de l'environnement de Nantes Atlantique
- Tout autre dossier en fonction de l'actualité

<b>C/ RESPONSABLE DE LA SECURITE DE SYSTEMES D'INFORMATION</b>
--

- Sécurité des systèmes d'information de la préfecture, des sous-préfectures et des directions départementales interministérielles

<b>D/ DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES LIBERTES PUBLIQUES</b>
--

- Référent fraude
  - ✓ mise en œuvre du dispositif de lutte contre la fraude documentaire
  - ✓ information des services de délivrance de titres et conseils
  - ✓ sécurisation des documents d'état-civil

**Bureau de la réglementation, des élections, des associations et de l'état civil**

- Professions réglementées :
  - ✓ pharmacies (autorisation de création et modification de la forme juridique d'exploitation)
  - ✓ délivrance des livrets de circulation des gens du voyage
- Revendeurs d'objets de mobiliers
- Annonces judiciaires et légales
- Jurés d'assises

- Appels à la générosité publique
- Législation funéraire :
  - ✓ habilitation des entreprises de pompes funèbres
  - ✓ dérogation au délai d'inhumer
  - ✓ transport de corps
  - ✓ inhumations en propriété privée
  - ✓ créations ou extensions des chambres funéraires
  - ✓ jurys pour la délivrance des diplômes des métiers du funéraire
- Élections politiques, sociales, professionnelles et consulaires, du comité des finances locales
- Associations (loi de 1901)
- Fondations d'entreprises
- Fondations reconnues d'utilité publique
- Fonds de dotation
- Dons et legs
- Tutelle des congrégations (loi de 1905)
- Associations syndicales libres
- Ouvertures d'hippodrome et agrément des commissaires de courses
- Réglementations diverses
- Affaires militaires : droit d'option des franco-algériens
- Validation des demandes de passeports (biométriques, temporaires, de mission et de service)
- Validation des demandes de cartes nationales d'identité
- Opposition temporaire de sortie du territoire français pour les enfants mineurs et interdiction de sortie de territoire
- Taxis et voitures de petite et de grande remise
  - ✓ Commission départementale des taxis et voitures de petite remise
  - ✓ Tarifs des taxis
  - ✓ Agrément des organismes de formation des conducteurs de taxi
  - ✓ Certificat de capacité à la profession de conducteur de taxi

## **Bureau de la circulation et des usagers de la route**

### **Section réglementation des véhicules**

- Cartes grises :
  - ✓ Traitement des demandes de certificats d'immatriculation
  - ✓ Enregistrement des volets de déclaration d'achat
  - ✓ Enregistrement des certificats de vente
  - ✓ Certificats de situation administrative (non-gage)
  - ✓ Prise et levée de gages
  - ✓ Opposition à transfert de cartes grises
  - ✓ Véhicules endommagés
  - ✓ Enregistrement des certificats de destruction de véhicules
  - ✓ Cartes W
  - ✓ Habilitation des professionnels partenaires du Système d'immatriculation des véhicules (SIV)
- Contrôle technique :
  - ✓ Agrément des centres
  - ✓ Agrément des contrôleurs
- Fourrières : agréments des installations de fourrières
  - ✓ Immobilisation et mise en fourrière des véhicules



## **Section des usagers de la route**

- Permis de conduire
  - ✓ Délivrance des permis de conduire
  - ✓ Echange de permis de conduire étrangers
  - ✓ Permis de conduire internationaux
  - ✓ Suspensions et invalidation des permis de conduire
  - ✓ Gestion des droits à conduire
  - ✓ Commissions médicales et réception des déclarations des psychologues
- Agrément des médecins permis de conduire
- Agrément des centres de récupération de points
- Auto-écoles :
  - ✓ Agrément des établissements d'enseignement de la conduite
  - ✓ Délivrance des cartes professionnelles de moniteur d'auto-école

## **Régie de recettes**

- Encaissement des produits
- Comptabilité matière avec et sans valeur
- Gestion de la sous-régie de la police aux frontières (PAF)

## **SERVICE DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION**

### **Bureau du séjour**

- Délivrance des titres de séjour et refus
- Commission du titre de séjour
- Regroupement familial
- Immigration économique
- Circulation trans-frontière
- Consultations des employeurs
- Statistiques

### **Bureau du contentieux et de l'éloignement**

- Eloignement des étrangers en situation irrégulière
- Rétention administrative et assignation à résidence
- Suivi des étrangers incarcérés
- Lutte contre le travail illégal
- Commission des expulsions
- Contentieux de refus de séjour
- Contentieux de l'éloignement
- Mesures de réadmission

### **Bureau de l'asile, de l'intégration et des naturalisations**

#### **Guichet unique asile**

- Enregistrement des demandes d'asile pour les départements de la Loire-Atlantique, de la Mayenne et de la Vendée (délivrance attestation et procédure de réadmission)

## **Section asile**

- Mesures d'éloignement des demandeurs d'asile déboutés
- Délivrance des titres de séjour des réfugiés et titres de voyage pour réfugiés
- Suivi du schéma régional de l'accueil et de l'hébergement des demandeurs d'asile
- Gestion régionale du budget opérationnel de programme N° 303 et 104
- Titres de voyage pour réfugiés
- Analyse statistique interne et pour le niveau régional
- Actions en faveur de l'intégration des étrangers
- Relation avec la direction territoriale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration

## **Plateforme naturalisation**

- Enregistrement et gestion des demandes de naturalisation (décret/déclaration) pour l'ensemble des départements de la région

<b>E/ DIRECTION DE LA COORDINATION ET DU MANAGEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE</b>
--

## **Bureau de la coordination et du contrôle de gestion interministériel**

Coordination stratégique et pilotage interministériel

- Coordination des services de l'Etat
- Préparation et gestion informatisée du courrier réservé
- Réunions de pilotage départemental (collèges de chefs de service, réunions thématiques, réunions de coordination départementale)
- Préparation et suivi des comités de l'administration régionale (CAR) et des pré-CAR, comités des secrétaires généraux et collège des préfets au titre du département de la Loire-Atlantique
- Délégations de signature (administratives et ordonnancement secondaire), délégations de pouvoir, conventions de délégation de gestion
- Recueil des actes administratifs
- Suivi des actions de modernisation de l'Etat et de modernisation de l'action publique
- Gestion des transferts de compétences des services de l'Etat
- Elaboration du rapport annuel d'activités de la préfecture et des services de l'Etat dans le département et des feuilles de route (objectifs annuels)
- Suivi de la stratégie de l'Etat en Loire-Atlantique et articulation avec la stratégie de l'État en région
- Contrôle de gestion interministériel : participation au dialogue de gestion, suivi de la performance
- Guide des procédures

Affaires immobilières

- Suivi de la stratégie immobilière de l'État en Loire-Atlantique
- Syndic de la cité administrative Maison de l'Administration Nouvelle (MAN)
- Restaurants inter-administratifs
- Gestion des crédits mutualisés des programmes régionaux 723, 309 et 333 action 2

- Suivi des affaires domaniales
- Suivi des moyens et de la performance des services déconcentrés
- Démarches de mutualisations interministérielles

#### Pôle Arbitrage

- Suivi du dossier de l'aéroport Notre Dame des Landes (secrétariat des instances de gouvernance du projet NDDL : comité de suivi des engagements de l'État, comité de suivi stratégique de la concession, comité de pilotage général)
- Associations agréées de protection de l'environnement
- Environnement biodiversité : comité consultatif de Grandlieu, Réserve naturelle, suivi Natura 2000, comité scientifique de l'estuaire de la Loire, démarches de PNR, RNR...
- Conflits d'usage : éoliens, Erdre, antennes relais, occupation du domaine public, gestion du domaine public maritime (DPM), comité de suivi des niveaux d'eau de Grandlieu...)
- Suivi des instances de concertation relatives aux aéroports de Nantes, Saint-Nazaire et La Baule : commission consultative de l'environnement (CCE), plan d'exposition au bruit (PEB), plan de gêne sonore (PGS), COCOENV, CCAR, ACNUSA
- Suivi de la commission locale d'information de l'estuaire (CLI)
- Secrétariat des commissions des sites et paysages
- Sites classés : instructions des autorisations de travaux
- Suivi des dossiers plan locaux d'urbanisme (PLU), schéma de cohérence territoriale (SCOT), zones d'aménagement concerté (ZAC), zones d'aménagement différé (ZAD), secteurs sauvegardés...
- Archéologie préventive
- Règlement de publicité
- Secrétariat de la commission d'agrément des commissaires enquêteurs
- Concertation sur les projets RTE
- Secrétariat de la conférence départementale des investissements électriques
- Suivi des demandes de dérogations espèces protégées (CNPN, consultation du public, ...)
- Mise en œuvre des procédures de consultation du public sur les décisions impactant l'environnement

#### **Bureau de l'animation territoriale et de l'emploi**

##### Politique d'aménagement du territoire

- Animation départementale des politiques nationales en faveur de l'animation du territoire (relations avec le CGET)
- Suivi des grands dossiers d'équipement structurants (GPM, plan autoroutier, ...)
- Suivi du contrat État-région (participation aux comités techniques, articulation avec le SGAR...)
- Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public
- Mise en œuvre de politique contractuelle avec les collectivités locales
- Référent numérique
- Suivi et gestion des appels à projets et subventions de l'État (DETR, Réserve parlementaire, FSIL, FNADT, PER,...), appui aux collectivités locales (ingénierie territoriale)
- Participation à la commission départementale de présence postale territoriale
- Suivi des dispositifs de soutien de l'État (FISAC, monuments historiques...)
- Articulation avec les sous-préfectures

## Développement économique du territoire

- Suivi des mutations économiques
- Participation au dispositif territorial de veille économique
- Suivi des conventions de revitalisation
- Information des entreprises sur les dispositifs d'aides
- Suivi des entreprises en difficulté , participation à la cellule départementale de détection des entreprises en difficulté, appui au correspondant départemental au redressement productif
- Financement et suivi de l'économie (participation et organisation de la commission départementale de suivi et de financement de l'économie, traitement des interventions relatives aux entreprises)
- Accompagnement des projets de développement

## Politique de l'emploi

- Participation au service public de l'emploi départemental
- Suivi du service public de l'emploi local de Nantes et coordination des services publics de l'emploi locaux en Loire-Atlantique
- Animation et suivi des dispositifs territoriaux pour l'emploi (missions locales, maisons de l'emploi)
- Animation et suivi des mesures en faveur de l'emploi

## Participation au comité opérationnel départemental anti fraudes

## Activités commerciales et touristiques

- Métiers d'Art
- Réglementation économique :
  - ✓ Foires et salons, ventes au déballage
  - ✓ Jour de fermeture hebdomadaire des commerces
- Relations avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers (hors contrôle budgétaire)
- Activités touristiques :
  - ✓ Offices de tourisme, stations classées communes touristiques
  - ✓ Instruction du label maître restaurateur
  - ✓ Agrément des guides

## **Bureau des procédures d'utilité publique**

Installations classées pour la protection de l'environnement : procédures de déclarations, d'enregistrement et d'autorisations

- Activités industrielles et agricoles
- Dossiers carrières et déchets
- Remise en état des sites
- Suivi des plaintes et interventions
- Organisation et suivi des commissions de suivi des sites

- Procédures plans de prévention des risques technologiques (PPRT), plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) : enquêtes publiques, expropriations...
- Installations relevant du code minier : procédures et autorisations
  - ✓ Suivi des dossiers d'extraction des sables marins
  - ✓ Remise en état des anciens sites miniers
- Enquêtes publiques éolien (ICPE)

#### Affaires foncières

- Dossiers d'expropriation, déclarations d'utilité publique, servitudes
- Périmètres de protection des captages
- Enquêtes publiques éolien
- Enquêtes publiques liées au patrimoine
- Enquêtes publiques Plan d'exposition au bruit (PEB)
- Suppression des passages à niveau
- Autorisations de pénétrer sur les propriétés privées

#### Interventions de l'Etat dans le domaine de l'eau

- Instruction et suivi des dossiers de déclaration et d'autorisation « Loi sur l'eau »
- Procédure schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)
- Organisation de la mission inter-services de l'eau et de la biodiversité (MISEB) stratégique
- Mise en œuvre du fichier national d'études d'impact
- Suivi des mesures prises pour la gestion de l'étiage
- Suivi des plaintes et interventions

#### Secrétariat du Conseil de l'environnement et des risques sanitaires (CODERST)

- Préparation de l'ordre du jour et convocations
- Administration de la plate-forme d'échanges sur Territorial

#### Autorisations d'élevage du gibier

<b>F/ DIRECTION JURIDIQUE ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>
---

Placée sous l'autorité du secrétaire général de la préfecture, la direction juridique et des relations avec les collectivités territoriales est mise à disposition :

- du secrétaire général pour les affaires régionales pour l'exercice des missions relevant de son champ de compétences (contentieux et expertise juridique, contrôle de légalité et contrôle budgétaire)
- des sous-préfets d'Ancenis, Châteaubriant et Saint-Nazaire pour l'exercice du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire des actes des collectivités de leurs arrondissements respectifs, en leur qualité d'interlocuteurs privilégiés des élus, ainsi que pour la mission de conseil s'y rattachant.

## **Service juridique régional**

### Contentieux et expertise juridique

- Pilotage interministériel de la fonction « juridique »
- Centralisation et suivi des contentieux relevant des directions départementales et régionales de l'Etat
- Coordination des directions départementales et régionales pour la défense des intérêts de l'Etat, la préparation des mémoires en défense, des déférés
- Représentation de l'Etat devant les juridictions administratives et, le cas échéant, civiles
- Expertise juridique des dossiers et des procédures complexes afin de rechercher une sécurisation accrue des actes de l'Etat
- Saisine pour avis du président du tribunal administratif et de la cour administrative d'appel
- Animation du réseau des référents juridiques du pôle juridique (régional et départemental)

### Centre de ressources juridiques et documentaires

- Veille et conseil juridique, recherches thématiques
- Gestion d'une documentation générale et juridique
- Animation d'un réseau de documentalistes des services de l'Etat
- Dépôt légal
- Conduite du projet de système d'informations juridiques et documentaires

### Gestion des crédits de l'action 6 - programme 216

- Interlocuteur unique de l'administration centrale (remontées de gestion – appels de fonds)
- Coordination des services dépensiers et arbitrage des dépenses prioritaires
- Ordonnancement des paiements, suivi des mandatements et du marché de prestations d'avocat

## **Bureau du contrôle budgétaire et de la gestion des dotations**

### Contrôle budgétaire

- Pilotage interministériel du contrôle de légalité en matière budgétaire
- Contrôle de la légalité des actes budgétaires et des délibérations à incidence financière et budgétaire du conseil régional, et de l'ensemble des collectivités, syndicats mixtes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et établissements publics locaux ayant leur siège dans le département
- Tutelle budgétaire de la Chambre d'agriculture ; tutelle budgétaire des établissements publics locaux d'enseignement (collèges)
- Contrôle budgétaire des établissements médico-sociaux

### Conseil et appui aux collectivités locales en matière fiscale, financière et budgétaire

- Observation et analyse de la situation financière des collectivités, des EPCI, détection des situations à risques
- Animation du réseau d'alerte
- Suivi de la dette en relation avec la Direction régionale des finances publiques (DRFIP), secrétariat de la cellule départementale
- Suivi des emprunts structurés
- Mise en œuvre des pouvoirs de saisine par le préfet de la chambre régionale des comptes et du tribunal administratif, inscription et mandatement d'office des dépenses obligatoires

- Pilotage et mise en œuvre des actions de partenariat avec la DRFIP

#### Gestion des dotations financières de l'Etat

- Recensement des données, calcul, répartition et versement des dotations financières de l'Etat accordées aux collectivités territoriales et aux EPCI :
  - ✓ Dotation globale de décentralisation - DGD région, DGD département et DGD communes – (transport, urbanisme, services municipaux hygiène et santé (SCHS), ports maritimes, compensation des accroissements des charges résultant de la souscription des contrats d'assurance relatifs aux risques contentieux (autorisation de droit du sol) ASPC
  - ✓ Dotation régionale d'équipement scolaire - DRES
  - ✓ Dotation départementale d'équipement des collèges - DREC
  - ✓ Compensation des charges par l'attribution d'une fraction de tarif de la Taxe intérieure sur les produits pétroliers -TIPP
  - ✓ Compensation des charges résultant de la généralisation du Revenu de solidarité active -RSA
  - ✓ Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion - FMDI
  - ✓ Droits de mutation Compensation de la suppression de la taxe sur les appareils automatiques
  - ✓ Compensation des pertes de taxe professionnelle
  - ✓ Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle - FDPTP et grandes surfaces
  - ✓ Fonds de péréquation départemental des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement et de publicité foncière -FPTADE
  - ✓ Fonds d'aide à l'investissement des SDIS - FAI
  - ✓ Fonds de compensation pour la TVA - FCTVA
  - ✓ Dotation globale de fonctionnement - DGF
  - ✓ Dotation nationale de péréquation DNP
  - ✓ Dotation particulière élu local - DPEL
  - ✓ Dotation spéciale instituteurs - DSI
  - ✓ Dotation relative au produit des amendes de police et radars
  - ✓ Dotation pour la gestion des titres sécurisés (cartes nationales d'identité, passeports)
  - ✓ Recensement des communes éligibles à l'Aide technique pour raison de solidarité et d'aménagement du territoire – ATESAT
  - ✓ Répartition du Fonds national de garantie individuelle des ressources - FNGIR
  - ✓ Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle – DCRTP
  - ✓ Gestion du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales - FPIC

#### Fiscalité locale

- Contrôle de légalité des délibérations en matière de fiscalité directe et indirecte locale (taxe de séjour, taxe locale de publicité extérieure ...) pour l'ensemble des collectivités du département
- Suivi et analyse de l'évolution de la fiscalité (EPCI à fiscalité propre, notamment)
- Vérification et signature des états 1253 et 1259 et des états de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : accusés réception et lettres d'observations
- Versement des allocations compensatrices intervenant en contrepartie des exonérations fiscales (Taxe foncière, taxe d'habitation)

#### Renseignement des bases de données via les applications ASPIC et COLBERT

#### Régies de police municipale

- Création, modification, suppression des régies
- Nomination de régisseurs

#### Télétransmission

- Responsable du déploiement de l'application « actes budgétaires » ; suivi de la gestion, statistiques
- Administration départementale du dispositif

#### Tutelle administrative et budgétaire des associations syndicales autorisées (ASA)

- Approbation de la création, des modifications statutaires, des modifications du périmètre et de la dissolution des associations syndicales autorisées
- Approbation de la mise en conformité des statuts
- Contrôle a priori de la légalité des délibérations et des actes budgétaires
- Approbation des modifications des bases de redevances, approbation des marchés de travaux et de certains actes importants
- Approbation des rôles de taxation des ASA dont les statuts ne sont pas mis en conformité.

### **Bureau du contrôle de la légalité et du conseil aux collectivités**

#### Contrôle de légalité

- Pilotage interministériel départemental du contrôle de légalité
- Contrôle de légalité des actes non budgétaires (délibérations, décisions réglementaires et individuelles, contrats administratifs) du conseil régional et de l'ensemble des autres collectivités, établissements publics de coopération intercommunale et locaux (centres communaux d'action sociale (CCAS), établissements publics de coopération culturelle, offices publics de l'habitat), établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) et établissements publics de coopération culturelle (EPCC), ayant leur siège dans le département, notamment dans les domaines suivants :
  - ✓ Commande publique (marchés, conventions de délégation de services publics locaux, contrats de partenariat public-privé, baux emphytéotiques, décisions relevant de l'exercice de prérogatives de puissance publique prises par les sociétés d'économie mixte (SEM) pour le compte d'une commune ou d'un EPCI)
  - ✓ Aides économiques, subventions
  - ✓ Domanialité
  - ✓ Fonctionnement des assemblées
  - ✓ Statut de l' élu local
  - ✓ Instruction des demandes d'agrément aux organismes locaux de formation aux élus locaux ainsi que suivi des dossiers de notification
  - ✓ Police administrative
  - ✓ Fonction publique territoriale
  - ✓ Urbanisme (tous actes des collectivités)
- Lettres d'observations, recours gracieux et suites contentieuses

Contrôle des délibérations des conseils d'administration, conseils de surveillance et des assemblées générales des SEM et sociétés publiques locales d'aménagement (SPLA), contrôle des comptes annuels et des rapports des commissaires aux comptes



- Exercice des pouvoirs de police spéciale du préfet sur le marché d'intérêt national (MIN) ; procédure de modification du périmètre du MIN

#### Fonctionnement des institutions

- Contrôle de l'élection des maires et adjoints, présidents et vice-présidents, suivi du tableau des conseils municipaux
- Acceptation des démissions de maires et adjoints, présidents et vice-présidents d'EPCI
- Mise en place de délégations spéciales
- Organisation du renouvellement de commissions départementales ou d'instances paritaires (commission départementale de la coopération intercommunale, centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale, représentants des personnels de la fonction publique territoriale, conseil supérieur de la fonction publique territoriale, commission de conciliation en matière d'urbanisme...)
- Suivi et mise en œuvre de la réforme territoriale
- Modifications des limites territoriales communales

#### Coopération intercommunale

- Commission départementale de coopération intercommunale : secrétariat, élaboration du schéma départemental d'orientation de l'intercommunalité et mise en œuvre du schéma
- Création, modification, dissolution et fusion des EPCI - création, modification et dissolution des EPCC (compétence du préfet de région)
- Modification des périmètres des Pays (compétence du préfet de région)
- Conseil dans la mise en œuvre des procédures, analyse et expertise juridique
- Administration départementale de la base « ASPIC »

#### Télétransmission

- Responsable du déploiement de l'application « actes » ; suivi de la gestion ; statistiques
- Administration départementale du dispositif

#### Conseil et appui aux collectivités locales

- Eléments d'analyse en réponse aux collectivités locales sur des questions complexes en vue d'une sécurisation de leurs actes et procédures
- Veille juridique sur les domaines relevant de la gestion publique locale
- Responsable de l'espace « collectivités locales » sur le site Internet de la préfecture ; diffusion aux collectivités locales de lettres électroniques, de fiches thématiques sur la gestion publique locale
- Animation du pôle inter-services « juridique et contrôle de légalité »

#### Affaires scolaires

- Suivi, dans le cadre du contrôle de la légalité, de la mise en œuvre du service minimum d'accueil
- Contrôle de la prise en charge des frais de fonctionnement des écoles publiques et privées par les collectivités locales et mise en œuvre de la procédure d'arbitrage
- Suivi des créations d'écoles et de collèges publics

- Instruction des décisions en matière de situations dérogatoires à la carte scolaire
- Suivi des ouvertures des établissements techniques privés

<p><b>G/ DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES AFFAIRES FINANCIERES ET IMMOBILIERES</b></p>
--

**Suivi du Plan Préfecture Nouvelle Génération (PPNG)**

**Bureau des ressources humaines**

Gestion administrative et statutaire du personnel, gestion des parcours professionnels

- Gestion statutaire du personnel administratif du ministère de l'Intérieur des cinq départements de la région : mobilité, position statutaire, avancement, reclassement
- Gestion de proximité des personnels de la préfecture de Loire-Atlantique (préfecture de département, SGAR, DDI) : temps de travail, santé, retraite
- Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences des préfectures (GPEEC)

Dialogue social

- Organisation et suivi des Instances régionales de dialogue social (commissions administratives paritaires locales (CAPL), réunions des représentants des comités techniques départementaux)
- Organisation et suivi du comité technique départemental de la préfecture de la Loire-Atlantique

Pilotage du budget opérationnel de programme 307 titre 2 (administration territoriale du ministère de l'Intérieur)

- Gestion du budget de rémunération du personnel des préfectures (titre 2 du BOP régional)
- Pilotage et coordination du réseau régional des bureaux des ressources humaines
- Ordonnancement de la paie des personnels affectés en préfecture et sous-préfectures de Loire-Atlantique relevant du ministère de l'Intérieur (traitement indiciaire et indemnités diverses)

Communication interne RH

**Bureau des affaires financières et du patrimoine immobilier**

Affaires financières

- Gestion des crédits de fonctionnement du BOP 307 pour l'Unité Opérationnelle de la Loire-Atlantique et pour l'Unité Opérationnelle régionale
- Animation et coordination du réseau régional des gestionnaires des crédits de fonctionnement du BOP 307
- Préparation, exécution et suivi des crédits de fonctionnement hors Titre 2 – programmes 307, centre de coût pour les BOP 309 régional et 333 régional pour ce qui concerne le patrimoine géré par la préfecture
- Comptabilité analytique, tableaux de bord et bilans comptables

- Préparation de comptes-rendus au Comité technique et au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
- Plan administration exemplaire et Charte éco-responsabilité, bilans carbone

#### Pôle Achats

- Marchés publics
- Animation et coordination d'un réseau régional des acheteurs publics des préfectures
- Élaboration des programmes annuels d'acquisition matériel et mobilier
- Commande de fournitures et gestion des stocks
- Achat et entretien du parc automobile
- Participation à l'achat des matériels informatiques
- Gestion de la carte achat
- Régie d'avances

#### Pôle immobilier

- Gestion – Maintenance - Travaux
- Passation des marchés
- Gestion, répartition et affectation des espaces de travail entre les services de la préfecture
- Gestion du patrimoine immobilier des implantations préfectorales
- Animation, suivi et exécution de l'Enveloppe Mutualisée d'Investissement Régional (EMIR) et des crédits du PNE

#### Pôle logistique

- Suivi des interventions des entreprises
- Entretien en régie des bâtiments
- Appui logistique aux services (nettoyage des locaux, aménagement de salle et de bureaux, petits déménagements ou aménagements...)
- Mise en œuvre des mesures d'hygiène et de sécurité et tenue du registre de sécurité
- Document unique

#### **Centre de Services Partagés (CSPR) CHORUS**

- Exécution des recettes et dépenses des préfectures des 5 départements de la région Pays de la Loire
- Relations et coordination avec les services prescripteurs des préfectures
- Administration NEMO pour la préfecture de la Loire-Atlantique
- Comptes-rendus et bilans périodiques

#### **Bureau de la formation et du recrutement**

##### Délégation régionale à la formation

- Coordination de l'offre de formation commune dans le cadre de la filière administrative unifiée au sein du ministère de l'Intérieur
- Animation du réseau des animateurs et correspondants de formation
- Élaboration du plan régional de formation pour les personnels de la filière administrative unifiée du ministère de l'Intérieur (préfecture, juridictions, police, gendarmerie) et mise en œuvre d'une offre de formation mutualisée (Unité opérationnelle régionale de formation)

## Formation

- Élaboration et mise en œuvre du plan local de formation
- Contribution au plan GPEEC
- Liaison avec le conseiller formation de la plate-forme interministérielle régionale d'appui ressources humaines
- Diffusion du programme national de formation et transmission des candidatures
- E formation

## Recrutement

- Réponse aux demandes de stages
- Accueil, prise en charge et organisation des déplacements des stagiaires
- Réponse aux demandes d'emploi
- Préparation et organisation des concours administratifs, recrutements sans concours et examens professionnels pour les personnels de la filière administrative unifiée du ministère de l'Intérieur (préfecture, juridictions, police, gendarmerie) de la région des Pays de la Loire
- Préparation et organisation des concours de la filière permis de conduire et sécurité routière

## **Bureau de l'action sociale et Conseiller Mobilité Carrière**

### Conseiller Mobilité Carrière

- Accompagnement des agents tout au long de leurs parcours professionnels : mobilité, prise de poste, préparation aux concours et examens professionnels, travail sur les compétences
- Accompagnement des services : utilisation des outils d'évaluation des compétences, aide à la rédaction des fiches de postes, réorganisation des services
- Animation du réseau régional des CMC
- En partenariat avec le bureau des ressources humaines, recrutement des apprentis et des bénévoles en service civique
- Correspondant handicap

### Action Sociale

- Secrétariat de la commission locale d'action sociale (CLAS)
- Mise en œuvre du programme d'action sociale de la CLAS et de la Section régionale interministérielle d'action sociale (SRIAS)
- Secrétariat de la commission de secours
- Secrétariat du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture de la Loire-Atlantique
- Plan de prévention des risques psychosociaux
- Animation du réseau des correspondants du service d'action sociale
- Prestations sociales
- Médecine de prévention
- Restauration administrative
- Plan de mobilité (déplacements domicile/travail)

## **Bureau de l'accueil général**

Assistance de prévention

Courrier

- Gestion du courrier arrivée/départ, coordination de la gestion du courrier réservé
- Réception livraisons et information service
- Distribution des courriers dans les services et collecte du courrier départ
- Visa des actes soumis au contrôle de légalité
- Interface avec le service reprographie de la DDTM

Accueil du public

- Accueil des usagers dans le hall
- Organisation et mise à disposition de l'information à destination des usagers à l'accueil général, dans les espaces communs et au standard
- Coordination, centralisation et suivi de l'intégralité des remarques des usagers relatives à l'accueil
- Coordination des services assurant un primo-accueil
- Animation, coordination et suivi des démarches qualité
- Formalités d'affichage public dans les locaux pour les actes officiels

Standard

- Accueil téléphonique et communication de renseignements simples
- Acheminement des communications vers les services de la préfecture, de la sous-préfecture de Saint-Nazaire et les services du Secrétariat général pour les affaires régionales
- Prise en charge des appels des sous-préfectures et des préfectures de la région la nuit et les jours fériés
- Communication de l'arrivée de messages opérationnels (RESCOM, Magda, etc...) et d'alarmes en dehors des heures ouvrables

## **Pôle contrôle de gestion et modernisation**

307 Niveau régional : participation à la performance du Budget opérationnel de programme

- Pilotage et rapport évaluation des indicateurs de performance
  - ✓ Analyse des activités et de la performance
  - ✓ Animateur du réseau des contrôleurs de gestion
  - ✓ Construction d'outils communs de pilotage et de suivi des activités
- Conduite d'analyses
- Animation des réseaux des référents Qualité et des animateurs du changement

Niveau départemental : participation à la performance de la préfecture

- Pilotage et rapport évaluation des indicateurs de performance
  - ✓ Animation et développement des outils de pilotage

- ✓ Analyse de la performance des activités
- Animation du changement
  - ✓ Réalisation d’audits et d’études d’optimisation d’organisation et de processus
  - ✓ Accompagnement des services dans l’optimisation de leur organisation interne
- Contrôle interne financier de premier niveau pour la Loire-Atlantique, et de deuxième niveau pour chacune des préfectures de département de la région Pays de la Loire

**ARTICLE 2** – L’organisation des services de la sous-préfecture de Saint-Nazaire et la répartition des attributions entre ses services sont les suivantes :

<b>SECRETARIAT GENERAL</b>
----------------------------

Assistance au sous-préfet

- Pilotage des dossiers sensibles
- Contact avec les élus
- Représentation de l’État
- Evènements divers

Gestion

- Gestion ressources humaines
- Budget
- Commandes
- Sécurité de la sous-préfecture
- Gestion de l’immobilier de la sous-préfecture

Logistique

- Chauffeur : conduite du sous-préfet
- Résidence : entretien de l’appartement – cuisine – réceptions
- Courrier (arrivée – départ)
- Accueil téléphonique
- Services techniques (maintenance – espaces verts)
- Archivage

**Bureau du Cabinet et de la réglementation**

Affaires réservées - ordre et sécurité publics

- Préparation des rendez-vous et des visites du sous-préfet
- Relations avec les élus, les services de l’État, la préfecture et les représentants syndicaux
- Gestion d’événements, de crises ou de conflits sociaux
- Sécurité civile (ORSEC – Plans de prévention des inondations (PPI-POI...))
- Prévention de la délinquance
- Interventions
- Décorations et Médailles

- Suivi des Gens du voyage (stationnements illicites – livrets de circulation – grands passages)
- Ordre public et police administrative (débits de boissons, discothèques, police de l'air (plateformes ULM – hélisurfaces), déclarations de manifestations sur la voie publique...)
- Dossiers événementiels - commémorations

#### Emploi

- Situation de l'emploi
- Relation et suivi des dossiers des entreprises

#### Réglementation

- Elections
- Gestion des établissements recevant du public
- Réglementation : funéraire – casinos - associations syndicales libres - manifestations aériennes - manifestations sportives à moteur – sports de combats – petits trains routiers touristiques – duplicata des permis de chasser

### **Bureau des titres et de l'accueil**

#### Accueil général de la sous-préfecture

- Accueil des usagers dans le hall
- Organisation et mise à disposition de l'information à destination des usagers à l'accueil général

#### Cartes nationales d'identité (C.N.I.)

- Validation des demandes de CNI

#### Cartes grises (Système d'immatriculation des véhicules (S.I.V.))

- Traitement des demandes de certificats d'immatriculation
- Enregistrement des volets de déclaration d'achat
- Enregistrement des certificats de cession
- Certificats de situation administrative (non-gage)
- Enregistrement des levées de gages
- Transmission à la préfecture des prises de gages et oppositions à transfert de véhicules

#### Régie de recettes

- Encaissement des produits
- Comptabilité matière avec et sans valeur

#### Permis de conduire

- Délivrance des permis de conduire
- Echange des permis de conduire étrangers
- Permis de conduire internationaux

- Suspensions et invalidations des permis de conduire
- Gestion des droits à conduire
- Commissions médicales du permis de conduire
- Enregistrement des demandes d'examen

#### Bureau du séjour des étrangers

- Délivrance de titres de séjour suivants : salarié, conjoint de français, parent d'enfant français, étranger né en France, étudiant, visiteur, TIR et DCEM

### **Bureau de l'animation territoriale et de l'interministérialité**

#### Ingénierie et animation des territoires

- Appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans l'arrondissement (accompagnement des collectivités, environnement, suivi des territoires ruraux,...)
- Aménagement du territoire : accompagnement des maîtres d'ouvrage, publics ou privés, dans la mise en œuvre de leurs projets (accompagnement administratif et financier), programmation DETR

#### Coordination des services de l'État pour le :

- suivi des sites protégés (Natura 2000, opération grand site, parc naturel régional de Brière ...)
- suivi des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), carrières ...
- suivi des établissements SEVESO : élaboration des plans de prévention des risques technologiques (PPRT), Commission de suivi de site (CSS)
- suivi de la gestion du domaine public maritime, élaboration des plans de prévention des risques littoraux (PPRL), suivi des ports de l'arrondissement
- mission d'appui au sous-préfet pour la lutte contre la jussie, la gestion du littoral et du domaine public maritime...
- interventions diverses (en matière d'urbanisme, routes, ...)

#### Relations avec les collectivités territoriales

- Référent contrôle de légalité / Relations avec la Direction juridique et des relations avec les collectivités territoriales de la préfecture
- Suivi de la vie des collectivités (délibérations des conseils municipaux et des conseils communautaires, ...) et de l'intercommunalité dans l'arrondissement (mise en œuvre du SDCI,...)

#### Logement

- Suivi du logement social dans l'arrondissement (Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (SRU), programmation des logements sociaux,...)
- Expulsions locatives : de la prévention à l'octroi éventuel du concours de la force publique



**ARTICLE 3** – L'organisation des services de la **sous-préfecture de Châteaubriant-Ancenis** et la répartition des attributions entre ses services sont les suivantes :

<b>SECRETARIAT GENERAL</b>
----------------------------

- Assistance au sous-préfet
- Gestion des ressources humaines de la sous-préfecture
- Sécurité de la sous-préfecture (suivi et plan de sécurité)

**Pôle cabinet et politiques de sécurité :**

- Suivi du budget de fonctionnement (Nemo)
- Gestion administrative
- Distinctions honorifiques
- Secrétariat et présidence des sous-commissions de sécurité et d'accessibilité de l'arrondissement (Etablissements recevant du public – ERP)
- Ordre public de l'arrondissement : manifestations sportives ; CLSPD ; suivi de la radicalisation ; sécurité des grands événements, gens du voyage
- Sécurité Routière
- Police administrative : armes ; ball-trap ; manifestations motorisées ; manifestations sportives non motorisées de l'arrondissement et de l'arrondissement de Saint-Nazaire ; TIR/DCEM
- Permis de chasser
- Appui au cabinet en matière de sécurité civile et dans l'accompagnement des acteurs locaux (prévention et suivi de crises)

**Pôle citoyenneté et réglementations :**

- Traitement des cartes nationales d'identité pour l'arrondissement
- Greffe des associations pour les arrondissements de Saint-Nazaire et de Châteaubriant-Ancenis
- Législation funéraire
- Prévention des expulsions locatives pour l'arrondissement
- Relations avec les collectivités territoriales en lien autant que de besoin avec la direction juridique et des relations avec les collectivités locales pour l'arrondissement
- Elections politiques : organisation locale et suivi ; démissions des élus
- ASL de l'arrondissement
- Accueil général, standard
- Courrier
- Archivage

**Pôle appui territorial :**

- Relations avec les porteurs de projets : accompagnement administratif et financier (DETR, fonds de soutien, ruralité...)
- Emploi, développement économique et relations avec les entreprises
- Appui à la mise en œuvre des politiques publiques sur l'arrondissement : aménagement du territoire, accompagnement des territoires ruraux, politique de la ville, environnement (commissions de suivi de sites), logement et hébergement
- Interventions et affaires réservées

**ARTICLE 4** – Le service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication (SIDSIC), créé par arrêté du 11 octobre 2012, est rattaché au secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Il comprend quatre pôles :

Pôle « Installations –supports »

Pôle « Applications – coordination des droits

Pôle « Réseaux – télécommunications et radiocommunications »

Pôle « Gestion et Coordination »

**ARTICLE 5** – Les arrêtés du 26 octobre 2015 et du 18 novembre 2016 portant organisation des services de la préfecture de la Loire-Atlantique et répartition des attributions entre ses services sont abrogés.

**ARTICLE 6** – Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le **30 DEC. 2016**

**LE PRÉFET,**



**Henri-Michel COMET**



## PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique  
Direction de la coordination  
et du management de l'action publique  
Bureau de la coordination  
et du contrôle de gestion interministériel

*Arrêté portant création d'une maison de l'État à Ancenis  
à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017*

### LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;
- VU le décret n° 2016-1959 du 29 décembre 2016 portant suppression des arrondissements de Châteaubriant et d'Ancenis et création de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis ;
- VU la circulaire du premier ministre n°5745/SG du 15 octobre 2014 ;
- VU l'avis favorable de l'instance nationale d'examen des projets immobiliers (INEI) au projet de création d'une maison de l'État dans les locaux de la sous-préfecture d'Ancenis, du 14 décembre 2015 ;
- VU l'avis du comité technique de la direction départementale des territoires et de la mer de Loire-Atlantique du 17 novembre 2016;
- VU l'avis du comité technique des services départementaux de l'Éducation nationale du 5 décembre 2016 ;
- VU l'avis du comité technique de la préfecture du 15 décembre 2016 ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

### A R R Ê T E

**ARTICLE 1 :** Une maison de l'État est créée à Ancenis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle est implantée dans l'ensemble immobilier précédemment affecté à la sous-préfecture d'Ancenis.

**ARTICLE 2** : L'administration, la gestion et le fonctionnement du site est définie par une convention signée par chaque chef de service accueilli dans la maison de l'État d'Ancenis.

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, le sous-préfet de Châteaubriant-Ancenis, le directeur départemental des territoires et de la mer, le directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le **30 DEC. 2016**

**LE PRÉFET**



**Henri-Michel COMET**



## PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique  
Direction de la coordination  
et du management de l'action publique  
Bureau de la coordination et  
du contrôle de gestion interministériel

*Arrêté portant délégation de signature à  
M. Mohamed SAADALLAH – sous-préfet de Châteaubriant-Ancenis*

### LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS-DE-LA-LOIRE, PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret du 27 juin 2013 nommant M. Emmanuel AUBRY, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du 27 mars 2014 nommant M. Laurent BUCHAILLAT, sous-préfet hors classe, directeur de cabinet du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du 30 mai 2014 nommant M. Henri-Michel COMET, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique (hors classe) ;
- VU le décret du 2 mai 2015 nommant M. Stéphan de BOSSOREILLE de RIBOU, sous-préfet hors classe, chargé de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du 20 novembre 2015 nommant M. Sébastien BECOULET, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du 19 mars 2016 nommant Mme Marie-Hélène VALENTE, administratrice civile hors classe détachée en qualité de sous-préfète hors classe, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Nazaire ;
- VU le décret du 29 décembre 2016 nommant M. Mohamed SAADALLAH, sous-préfet hors classe, sous-préfet de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2016 portant organisation des services de la préfecture de la Loire-Atlantique et répartition des attributions entre ses services ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique,

# ARRÊTE

**ARTICLE 1** : Délégation de signature est donnée à M. Mohamed SAADALLAH, sous-préfet de Châteaubriant-Ancenis, dans les limites de son arrondissement ou pour toutes autres compétences relevant de son autorité, dans les matières énumérées ci-après :

## **A - COMPÉTENCES D'ORDRE RÉGLEMENTAIRE**

### ➤ **A-I RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE, POLICE ADMINISTRATIVE**

#### **A-I.1 Administration et police générales**

- Autorisation ou émission d'un avis concernant les concours de la gendarmerie ou d'un corps militaire ;
- Mise en demeure des gens du voyage de quitter les lieux en cas de stationnement illicite ;
- Enquêtes de commodo et incommodo (arrêtés prescrivant l'enquête, nomination des commissaires-enquêteurs et tous actes de procédure) ;
- Enquêtes administratives en vue de l'établissement de servitudes de passage de lignes électriques et approbation du tracé fixé à la suite de ces enquêtes ;
- Décision de faire procéder à titre provisoire, les jours ouvrables (lundi à vendredi inclus) à l'immobilisation et à la mise en fourrière immédiates du véhicule dont le conducteur s'est servi pour commettre une infraction pour laquelle une peine de confiscation obligatoire du véhicule est encourue. (articles L 325-1-2 et L 325-2 du code de la route) ;
- Présidence de la section spécialisée de la commission départementale de la sécurité routière
- Présidence des commissions suivantes : commissions dans le ressort de l'arrondissement pour l'accessibilité et la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- Mesures de fermeture des établissements avec licence de débits de boissons dans les cas et pour les durées prévus à l'article L. 3332-15 du Code de la santé publique ;
- Autorisation de circulation de petits trains touristiques sur routes dans le ressort de l'arrondissement
- Autorisation d'euthanasier des animaux en divagation ;
- Autorisation de destruction d'animaux nuisibles.

#### **A-I.2 – Associations**

- Délivrance des récépissés de déclarations d'associations, loi 1901, dans le ressort de l'arrondissement et celui de Saint-Nazaire;

- Délivrance des récépissés de déclaration des associations syndicales libres de propriétaires dans le ressort de l'arrondissement;
- Constitution et dissolution des associations syndicales de marais et visa ou approbation de leurs délibérations, budgets, marchés et travaux dans le ressort de l'arrondissement

#### **A-I.3 – Funéraire dans le ressort de l'arrondissement Châteaubriant-Ancenis**

- Création, agrandissement, transfert et fermeture des cimetières ;
- Autorisations de transports de corps après mise en bière en dehors du territoire métropolitain ;
- Habilitation des régies, entreprises ou associations de pompes funèbres, renouvellement, suspension et retrait d'habilitation ;
- Autorisations de création ou d'extension de chambres funéraires.

#### **A-I.4 – Elections municipales et élections communautaires**

- Les reçus de dépôt et les récépissés définitifs des candidatures ;

#### **A-I.5– Manifestations sportives**

- Délivrance des autorisations de réunions de boxe dans le ressort de l'arrondissement ;
- Délivrance des récépissés de déclarations d'organisation de manifestations sportives non motorisées sur une voie ouverte à la circulation publique, sans classement final des participants, dans le ressort de l'arrondissement et de l'arrondissement de Saint-Nazaire ;
- Délivrance des récépissés de déclaration d'organisation de concentrations de véhicules terrestres à moteur sur une voie ouverte à la circulation publique dans le ressort de l'arrondissement
- Délivrance des autorisations d'épreuves, de courses et de compétitions sportives non motorisées organisées sur une voie ouverte ou fermée à la circulation publique, avec classement final des participants dans le ressort de l'arrondissement et de l'arrondissement de Saint-Nazaire ;
- Délivrance des autorisations pour l'organisation d'un événement (manifestations sportives et concentrations de véhicules) organisées sur les voies ouvertes ou dans les lieux non ouverts à la circulation publique et comportant la participation de véhicules terrestres à moteur dans le ressort de l'arrondissement
- Homologation des circuits sur lesquels se déroulent des activités motorisées, compétitives ou de loisirs dans le ressort de l'arrondissement
- Réception des déclarations d'ouverture d'établissements permanents de ball-trap, décisions d'opposition à l'ouverture et décisions de fermeture dans le ressort de l'arrondissement

- Délivrance des récépissés de déclaration d'ouverture d'installations temporaires de ball-trap dans le ressort de l'arrondissement

#### **A-I.6 – Armes dans le ressort de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis ;**

- Délivrance de récépissé de déclaration d'acquisition, vente, cession ou mise en possession des armes de la catégorie C ;
- Délivrance de récépissé d'enregistrement d'acquisition, vente, cession ou mise en possession d'une arme ou d'un élément d'arme du 1<sup>o</sup> de la catégorie D ;
- Délivrance des autorisations d'achat et de détention d'armes et de munitions ;
- Délivrance des cartes européennes d'armes à feu ;
- Délivrance des visas d'autorisations de port d'armes ;

#### **➤ A-II DÉLIVRANCE DE TITRES ET COMPÉTENCES LIÉES**

- Délivrance des cartes d'identité, laissez-passer et autorisations collectives de sortie du territoire ;
- Délivrance des titres de circulation des gens du voyage ;
- Attestations préfectorales de délivrance initiale, antérieurement au 1er septembre 2009, d'un permis de chasser original ou d'un duplicata.

#### **B - COMPÉTENCES AFFÉRENTES AUX COLLECTIVITÉS LOCALES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS COMMUNAUX OU INTERCOMMUNAUX**

- Substitution au maire dans les cas prévus par les articles L 2122-27, L 2122-34, L 2215-1 et L 2215-5 du code général des collectivités territoriales ;
- Acceptation de la démission des maires et adjoints ;
- Acceptation de la démission des présidents des communautés d'agglomération et de communes ;
- Acceptation de la démission des présidents de comité des syndicats intercommunaux et mixtes, ayant leur siège dans l'arrondissement ;
- Signature des conventions avec les collectivités territoriales relatives à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- Signature des avenants avec les collectivités territoriales relatives à la télétransmission des actes soumis au contrôle budgétaire et au contrôle des marchés publics ;
- Accusé de réception des délibérations, arrêtés, actes et conventions des communes et des établissements publics communaux ou intercommunaux ayant leur siège dans l'arrondissement ;
- Lettres d'observations aux autorités municipales et intercommunales, valant recours gracieux, au titre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire ;
- Signature des arrêtés relatifs à la nomination des délégués d'administration au sein de la commission administrative chargée de la révision des listes électorales ;



- Recensement des projets des collectivités éligibles au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : avis motivés et propositions de programmation.

## **C – COMPÉTENCES AFFÉRENTES AU SUIVI DES POLITIQUES DE SECURITE, DE L'ENVIRONNEMENT, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES ET DU LOGEMENT**

### **➤ C-I SÉCURITÉ CIVILE - SÉCURITÉ ROUTIÈRE dans le ressort de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis ;**

- Suivi des plans sanitaires et environnementaux
- Suivi et gestion des plans de secours
- Mise en œuvre de la politique de sécurité routière

### **➤ C-II ENVIRONNEMENT**

- Arrêtés portant création et composition des membres des commissions de suivi de site concernant les installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Suivi du fonctionnement de ces commissions pour chaque installation classée qui en dispose au sens de la réglementation définie par le code de l'environnement (décrets n° 2005-935 du 2 août 2005 et n° 2012-189 du 7 février 2012).

### **➤ C-III AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES**

- Animation territoriale ;
- Animation de réunions de travail sur la vie des entreprises dans l'arrondissement ;
- Animation de réunions de travail concernant les affaires sociales et l'emploi ;
- Réquisition de logements (signature, notification, exécution, renouvellement, annulation et main-levée des ordres de réquisition, actes de procédure divers) ;
- Délivrance des récépissés de liquidations commerciales, et opposition à leur organisation jusqu'au 30 juin 2014.

### **➤ C-IV LOGEMENTS DANS LE RESSORT DE L'ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAUBRIANT-ANCENIS**

- Réception des notifications des assignations et saisine des services sociaux prévues par l'article 24 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs ;
- Octroi du concours de la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion immobilière ;
- Réquisition de logements (signature, notification, exécution, renouvellement, annulation et main-levée des ordres de réquisition, actes de procédure divers) ;

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mohamed SAADALLAH, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par Mme Marie-Hélène VALENTE.

Lorsque M. Mohamed SAADALLAH et Mme Marie-Hélène VALENTE se trouveront simultanément absents ou empêchés, cette délégation de signature sera exercée dans l'ordre de priorité suivant :

- M. Sébastien BECOULET
- M. Stéphan de BOSSOREILLE de RIBOU
- M. Laurent BUCHAILLAT
- M. Emmanuel AUBRY.

**ARTICLE 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mohamed SAADALLAH les délégations de signature qui lui sont consenties seront exercées par

- M. Jérôme HUGAIN secrétaire général de la sous-préfecture de Châteaubriant-Ancenis, dans les domaines suivants :

• **RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE, POLICE ADMINISTRATIVE :**

**A -I.1 – Administration et police générales**

- Présidence des commissions suivantes : commissions dans le ressort de l'arrondissement pour l'accessibilité et la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- Autorisations de circulation de petits trains touristiques sur routes
  
- Présidence de la section spécialisée de la commission départementale de la sécurité routière

**A -I.2 – Associations**

- Délivrance des récépissés de déclarations d'associations, loi 1901, dans le ressort de arrondissements de Saint-Nazaire, de Châteaubriant-Ancenis ;
- Délivrance des récépissés de déclaration des associations syndicales libres de propriétaires dans le ressort de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis ;

**A-I.3 – Funéraire dans le ressort de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis**

- Autorisations de transport de corps après mise en bière en dehors du territoire métropolitain.

**A-I.4 – Elections municipales et élections communautaires**

- Reçus de dépôt et les récépissés définitifs des candidatures ;

**A-I.5 – Manifestations sportives**

- \* Délivrance des récépissés de déclarations d'organisation de manifestations sportives non motorisées sur une voie ouverte à la circulation publique, sans classement final des participants dans le ressort des arrondissements Châteaubriant-Ancenis et Saint-Nazaire ;
  
- \* Délivrance des récépissés de déclaration d'organisation de concentrations de véhicules terrestres à moteur sur une voie ouverte à la circulation publique dans le ressort de arrondissement
  
- \* Délivrance des autorisations d'épreuves, de courses et de compétitions sportives non motorisées organisées sur une voie ouverte ou fermée à la circulation publique, avec

classement final des participants dans le ressort des arrondissements de Châteaubriant-Ancenis et Saint-Nazaire ;

- \* Délivrance des autorisations pour l'organisation d'un événement (manifestations sportives et concentrations de véhicules) organisées sur les voies ouvertes ou dans les lieux non ouverts à la circulation publique et comportant la participation de véhicules terrestres à moteur dans le ressort de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis;
- \* Homologation des circuits sur lesquels se déroulent des activités motorisées, compétitives ou de loisirs dans le ressort de l'arrondissement, de Châteaubriant-Ancenis ;
- \* Réception des déclarations d'ouverture d'établissements permanents de ball-trap, décisions d'opposition à l'ouverture et décisions de fermeture dans le ressort de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis
- \* Délivrance des récépissés de déclaration d'ouverture d'installations temporaires de ball-trap dans le ressort de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis.

#### **A-I.6 – Armes dans le ressort de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis ;**

- \* Délivrance des récépissés de déclaration d'ouverture d'installations temporaires de ball-trap dans le ressort de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis
- \* Délivrance des récépissés de déclaration d'ouverture d'installations temporaires de ball-trap dans le ressort de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis
- \* Délivrance de récépissé de déclaration d'acquisition, vente, cession ou mise en possession des armes de la catégorie C ;
- \* Délivrance de récépissé d'enregistrement d'acquisition, vente, cession ou mise en possession d'une arme ou d'un élément d'arme du 1° de la catégorie D ;
- \* Délivrance des autorisations d'achat et de détention d'armes et de munitions ;
- \* Délivrance des cartes européennes d'armes à feu.

### **● A -II- DÉLIVRANCE DE TITRES ET COMPÉTENCES LIÉES**

### **● C - COMPÉTENCES AFFÉRENTES AU SUIVI DES POLITIQUES DE SECURITE, DE L'ENVIRONNEMENT, DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES ET DU LOGEMENT:**

#### **➤ C- I : SECURITE CIVILE – SECURITE ROUTIERE**

#### **➤ C-II ENVIRONNEMENT**

- Suivi du fonctionnement des Commissions de suivi de site pour chaque installation classée qui en dispose au sens de la réglementation définie par le code de

l'environnement (décrets n° 2005-935 du 2 août 2005 et n° 2012-189 du 7 février 2012).

#### **C- IV LOGEMENTS DANS LE RESSORT DE L'ARRONDISSEMENT**

- Réception des notifications des assignations et saisine des services sociaux prévues par l'article 24 de la Loi 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs ;

**ARTICLE 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mohamed SAADALLAH, les délégations de signature qui lui sont consenties seront exercées par M. Bruno LAUNAY, chargé de mission, dans les domaines suivants :

#### **➤ C-III AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES**

- Animation territoriale ;
- Animation de réunions de travail sur la vie des entreprises dans l'arrondissement ;
- Animation de réunions de travail concernant les affaires sociales et l'emploi ;
- Délivrance des récépissés de liquidations commerciales, et opposition à leur organisation

#### **ARTICLE 5 :**

Lorsque M. Mohamed SAADALLAH et M. Jérôme HUGAIN se trouveront simultanément absents ou empêchés, la délégation de signature consentie à M. Jérôme HUGAIN sera exercée par M. Bruno LAUNAY,

#### **ARTICLE 6 :**

Lorsque M. Mohamed SAADALLAH et M. Bruno LAUNAY se trouveront simultanément absents ou empêchés, la délégation de signature consentie à M. Bruno LAUNAY sera exercée par Jérôme HUGAIN

**ARTICLE 7 :** Lorsque M. Mohamed SAADALLAH, M. Jérôme HUGAIN et M. Bruno LAUNAY se trouveront simultanément absents ou empêchés, les délégations de signature consenties à l'**article 1 – A et C** seront exercées par Mme Anne-Marie GUILLOTIN, Mme Marie-Françoise RICHARD, Mme Sandra LEFAURE ou M. Franck GÉRARD, en ce qui concerne les attributions suivantes :

#### **A-I RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE, POLICE ADMINISTRATIVE**

##### **A -I.2 - Associations**

- Délivrance des récépissés de déclarations d'associations, loi 1901, dans le ressort des arrondissements de Saint-Nazaire, de Châteaubriant-Ancenis ;
- Délivrance des récépissés de déclaration des associations syndicales libres de propriétaires dans le ressort des arrondissements de Châteaubriant-Ancenis ;

##### **A-I.3 – Funéraire**

- Autorisations de transport de corps après mise en bière en dehors du territoire métropolitain

##### **A-I.4 – Élections municipales et élections communautaires**

- Les reçus de dépôt des candidatures ;

**A -I.6 – Armes dans le ressort de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis;**

- Délivrance des cartes européennes d'armes à feu.

**A -II- DÉLIVRANCE DE TITRES ET COMPÉTENCES LIÉES**

- Délivrance des cartes d'identité, passeports, laissez-passer et autorisations de sortie du territoire ;
- Délivrance des titres de circulation des gens du voyage ;
- Attestations préfectorales de délivrance initiale, antérieurement au 1er septembre 2009, d'un permis de chasser original ou d'un duplicata.

Mme Anne-Marie GUILLOTIN est habilitée à exercer la délégation de signature de M. Jérôme HUGAIN pour l'attribution suivante :

**A -I.1 – Administration et police générales**

- Présidence des commissions suivantes: commissions dans le ressort de l'arrondissement pour l'accessibilité et la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;

**ARTICLE 8:** Afin de pouvoir assurer la permanence préfectorale qu'il est amené à tenir pendant les jours non ouvrables (*samedi, dimanche et jours fériés*), ou de fermeture exceptionnelle de la préfecture, M. Mohamed SAADALLAH, sous-préfet hors classe, sous-préfet de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis, a délégation de signature pour l'ensemble du département à l'effet de signer les décisions suivantes :

- \* la rétention immédiate des permis de conduire pour conduite mettant en péril la vie d'autrui,
- \* la rétention immédiate des permis de conduire pour alcoolémie,
- \* les arrêtés d'expulsion,
- \* les arrêtés de reconduite à la frontière, les décisions de mise en rétention des étrangers en situation irrégulière, les décisions fixant le pays de destination et les demandes de maintien ou de prolongation en rétention des étrangers en situation irrégulière,
- \* les refus de séjour assortis d'une obligation de quitter le territoire, des étrangers en situation irrégulière,
- \* le placement d'office de malades dans un service psychiatrique du centre hospitalier,
- \* toute décision de faire procéder à titre provisoire à l'immobilisation et à la mise en fourrière immédiates du véhicule dont le conducteur s'est servi pour commettre une infraction pour laquelle une peine de confiscation du véhicule est encourue (articles L 325-1-2 et L 325-2 du code de la route).

**ARTICLE 7:** Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, le sous-préfet directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement et les sous-préfets chargés de mission sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

NANTES, le **30 DEC. 2016**

**LE PRÉFET**



**Henri-Michel COMET**



## PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique  
Direction de la coordination  
et du management de l'action publique  
Bureau de la coordination  
et du contrôle de gestion interministériel

*Arrêté de délégation de signature*  
*M. Emmanuel AUBRY – secrétaire général*

### LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret du 27 juin 2013 nommant M. Emmanuel AUBRY, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du 27 mars 2014 nommant M. Laurent BUCHAILLAT, sous-préfet hors classe, directeur de cabinet du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du 30 mai 2014 nommant M. Henri-Michel COMET, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique (hors classe) ;
- VU le décret du 2 mai 2015 nommant M. Stéphan de BOSSOREILLE de RIBOU, sous-préfet hors classe, chargé de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du 20 novembre 2015 nommant M. Sébastien BECOULET, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret 19 mars 2016 nommant Mme Marie-Hélène VALENTE, administratrice civile hors classe détachée en qualité de sous-préfète hors classe, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Nazaire ;
- VU le décret du 29 décembre 2016 nommant M. Mohamed SAADALLAH, sous-préfet hors classe, sous-préfet de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 19 avril 2016 donnant délégation de signature à M Emmanuel AUBRY, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de Loire-Atlantique ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2016 portant organisation des services de la préfecture de la Loire-Atlantique et répartition des attributions entre ses services ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Délégation de signature est donnée à M. Emmanuel AUBRY, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, à l'effet de signer tous actes, arrêtés, décisions, avis, documents et correspondances administratives concernant l'administration de l'Etat dans le département de la Loire-Atlantique, à l'exception :

- des décisions de réquisition du comptable public,
- des décisions de réquisition de la force armée,
- des arrêtés de conflit,
- des décisions qui font l'objet d'une délégation à un chef de service dans le département.

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement du préfet, le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique assure l'administration de l'Etat dans le département.

**ARTICLE 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel AUBRY, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par M. Stéphan de BOSSOREILLE de RIBOU.

Lorsque M. Emmanuel AUBRY et M. Stéphan de BOSSOREILLE de RIBOU seront simultanément absents ou empêchés, cette délégation de signature sera exercée dans l'ordre de priorité suivant :

- ⇒ par M. Sébastien BECOULET
- ⇒ par M. Laurent BUCHAILLAT
- ⇒ par Mme Marie-Hélène VALENTE
- ⇒ ou par M. Mohamed SAADALLAH.

**ARTICLE 4 :** Délégation est donnée à M. Emmanuel AUBRY secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, à l'effet de signer, en qualité de responsable du budget opérationnel de programme (RBOP) « administration territoriale » (BOP307) concernant les préfectures de la région Pays de la Loire, sous l'autorité du préfet de région, tous actes administratifs et financiers, correspondances, décisions, circulaires et rapports notamment dans les domaines suivants :

- conception, élaboration et suivi de l'exécution du budget,
- programmation et répartition des crédits entre les unités opérationnelles y compris en cours d'exercice budgétaire,
- établissement du bilan d'exécution du budget.

**ARTICLE 5 :** Délégation est donnée à M. Emmanuel AUBRY secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, à l'effet de signer, en qualité de responsable de la gestion des personnels, sous l'autorité du préfet de région, tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur relevant des attributions du représentant de l'Etat dans le ressort de la région Pays de la Loire.

**ARTICLE 6 :** Délégation de signature est donnée à M. Emmanuel AUBRY secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, en tant que RBOP des programmes « Immigration et asile » (BOP303) et « Intégration et accès à la nationalité » (BOP104) concernant les préfectures de la région Pays de la Loire, sous l'autorité du préfet de région, et pour le département de la Loire-Atlantique, en tant que responsable d'unité opérationnelle (RUO) de ces deux programmes, à l'effet de :

- coordonner l'action des préfectures de la région Pays de la Loire
- recevoir les crédits
- subdéléguer les crédits aux RUO chargés de l'exécution de la dépense
- procéder aux restitutions de crédits aux RPROGs
- concevoir, élaborer et suivre l'exécution du budget
- établir le bilan d'exécution du budget

Cette délégation de signature concerne tous actes administratifs et financiers, correspondances, décisions, circulaires et rapports, ainsi que les arrêtés, les conventions, et pièces comptables relatives à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses.

**ARTICLE 7 :** Afin de pouvoir assurer la permanence préfectorale qu'il est amené à tenir pendant les jours non ouvrables (*samedi, dimanche et jours fériés*), ou de fermeture exceptionnelle de la préfecture, M. Emmanuel AUBRY, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, a délégation de signature pour l'ensemble du département de la Loire-Atlantique, à l'effet de signer les décisions suivantes :

- ⇒ la rétention immédiate des permis de conduire des personnes mettant en péril la vie d'autrui ;
- ⇒ la rétention immédiate des permis de conduire pour alcoolémie ;
- ⇒ les arrêtés d'expulsion ;
- ⇒ les décisions portant obligation de quitter le territoire français assorties ou non d'une décision portant sur le délai de départ volontaire et d'une décision d'interdiction de retour, les arrêtés portant reconduite à la frontière, les décisions fixant le pays de renvoi, les décisions d'éloignement prises dans le cadre de l'Union européenne et de la convention de Schengen (réadmissions), les décisions de placement en rétention administrative, les arrêtés portant assignation à résidence, les saisines des juges des libertés et de la détention aux fins de prolongation de la rétention administrative, les appels des ordonnances du juge des libertés et de la détention ;
- ⇒ les refus de séjour assortis d'une obligation de quitter le territoire, des étrangers en situation irrégulière ;
- ⇒ le placement d'office de malades dans un service psychiatrique de centre hospitalier ;
- ⇒ toute décision de faire procéder à titre provisoire à l'immobilisation et à la mise en fourrière immédiates du véhicule dont le conducteur s'est servi pour commettre une infraction pour laquelle une peine de confiscation du véhicule est encourue (articles L 325 1-2 et L 325-2 du code de la route).

**ARTICLE 8 :** L'arrêté préfectoral du 19 avril 2016 donnant délégation de signature à M. Emmanuel AUBRY, sous-préfet hors-classe, secrétaire général de la préfecture de Loire-Atlantique est abrogé.

**ARTICLE 9 :** Le présent arrêté préfectoral entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.



**ARTICLE 10:** Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, le sous-préfet directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement et les sous-préfets chargés de mission sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Nantes, le **30 DEC. 2016**

**LE PRÉFET**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, connected strokes, positioned above the name of the signatory.

**Henri-Michel COMET**



## PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique  
Direction de la coordination  
et du management de l'action publique  
Bureau de la coordination  
et du contrôle de gestion interministériel

*Arrêté portant délégation de signature  
Mme Marie-Hélène VALENTE - Sous-préfète de  
l'arrondissement de Saint-Nazaire*

### LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret du 27 juin 2013 nommant M. Emmanuel AUBRY, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du 27 mars 2014 nommant M. Laurent BUCHAILLAT, sous-préfet hors classe, directeur de cabinet du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du 30 mai 2014 nommant M. Henri-Michel COMET, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique (hors classe) ;
- VU le décret du 2 mai 2015 nommant M. Stéphan de BOSSOREILLE de RIBOU, sous-préfet hors classe, chargé de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du 20 novembre 2015 nommant M. Sébastien BECOULET, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret 19 mars 2016 nommant Mme Marie-Hélène VALENTE, administratrice civile hors classe détachée en qualité de sous-préfète hors classe, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Nazaire ;
- VU le décret du 29 décembre 2016 nommant M. Mohamed SAADALLAH, sous-préfet hors classe, sous-préfet de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017;
- VU l'arrêté préfectoral du 19 avril 2016 portant délégation de signature à Mme Marie-Hélène VALENTE, sous-préfète hors classe, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Nazaire ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2016 portant organisation des services de la préfecture de la Loire-Atlantique et répartition des attributions entre ses services ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

## **A R R Ê T E**

**ARTICLE 1** : Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Hélène VALENTE, sous-préfète de Saint-Nazaire, dans les limites de son arrondissement ou pour toutes autres compétences relevant de son autorité, dans les matières énumérées ci-après : :

- 1 - • Substitution au maire dans les cas prévus par les articles L 2122-27, L 2122-34, L 2215-1 et L 2215-5 du code général des collectivités territoriales ;
  - Acceptation de la démission des maires et adjoints ;
  - Acceptation de la démission des présidents de comité des syndicats intercommunaux, des communautés d'agglomération et de communes ayant leur siège dans l'arrondissement ;
  - Signature des conventions avec les collectivités territoriales relatives à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
  - Lettres d'observations aux autorités municipales et intercommunales, valant recours gracieux, au titre du contrôle de légalité ;
  - Signature des arrêtés relatifs à la nomination des délégués d'administration au sein de la commission administrative chargée de la révision des listes électorales ;
  - Mise en œuvre de la politique de sécurité routière dans le ressort de l'arrondissement ;
  - Arrêtés individuels portant suspension du permis de conduire ou interdiction de solliciter un permis de conduire à la suite d'infractions commises dans le ressort de l'arrondissement ;
  - Décisions limitant dans le temps ou suspendant la validité du permis de conduire ;
  - Recensement des projets relevant du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), avis motivés et définitions des priorités sur les dossiers parvenus en sous-préfecture ;
  - Octroi de dérogations pour les tarifs des cantines scolaires ;
  - Autorisation ou émission d'un avis concernant les concours de la gendarmerie ou d'un corps militaire ;
  - Enquêtes sur les demandes de concours (ENA, Magistrature...) ;
  - Autorisation d'euthanasier des animaux en divagation ;
  - Autorisation de destruction d'animaux nuisibles ;

- Arrêtés individuels pour les battues de destruction de nuisibles effectuées sur les réserves des associations communales de chasse agréées (A.C.C.A.) et sur les réserves ministérielles ;
- Avis sur les visiteurs de prison ;
- Avis sur le travail d'intérêt général ;
- Octroi du concours de la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion immobilière ;
- Réquisition de logements (signature, notification, exécution, renouvellement, annulation et main-levée des ordres de réquisition, actes de procédure divers) ;
- Mise en demeure des gens du voyage de quitter les lieux en cas de stationnement illicite ;
- Enquêtes de commodo et incommodo (arrêtés prescrivant l'enquête, nomination des commissaires-enquêteurs et tous actes de procédure) ;
- Enquêtes administratives en vue de l'établissement de servitudes de passage de lignes électriques et approbation du tracé fixé à la suite de ces enquêtes ;
- Création, agrandissement, transfert et fermeture des cimetières ;
- Autorisations de transports de corps en dehors du territoire métropolitain ;
- Agrément des entreprises de pompes funèbres - Renouvellement d'agrément - Suspension et retrait d'agrément ;
- Mesures de fermeture des débits de boissons et des restaurants dans les cas et pour les durées prévus à l'article L. 3332-15 du Code de la santé publique ;
- Autorisations de circulation de petits trains touristiques ;
- Délivrance des autorisations de réunions de boxe ;
- Délivrance des autorisations de manifestations aériennes ;
- Délivrance des autorisations de créer une plate-forme U.L.M. ;
- Délivrance des autorisations de créer une hélistation ou une hélisurface ;
- Réception des déclarations d'ouverture d'établissements permanents ou d'installations temporaires de ball-trap, décisions d'opposition à l'ouverture et décisions de fermeture ;
- Délivrance des récépissés définitifs des candidatures aux élections municipales et aux élections communautaires ;

**★ manifestations sportives dans le ressort exclusif de l'arrondissement :**

- Délivrance des autorisations de concentrations et de manifestations organisées sur les voies ouvertes ou dans les lieux non ouverts à la circulation publique et comportant la participation de véhicules terrestres à moteur ;
- Délivrance des autorisations d'épreuves et de compétitions sportives comportant la participation de véhicules à moteur organisées dans des lieux non ouverts à la circulation dans la mesure où ces manifestations se déroulent exclusivement dans les limites de l'arrondissement ;
- Homologation des circuits sur lesquels se déroulent des activités motorisées, compétitives ou de loisirs.

**★ immobilisations et mises en fourrière immédiates :**

Délégation est donnée à Mme Marie-Hélène VALENTE, pour les communes de l'arrondissement de Saint-Nazaire, à l'effet de signer toute décision de faire procéder à titre provisoire, les jours ouvrables (lundi à vendredi inclus) à l'immobilisation et à la mise en fourrière immédiates du véhicule dont le conducteur s'est servi pour commettre une infraction pour laquelle une peine de confiscation obligatoire du véhicule est encourue. (articles L 325-1-2 et L 325-2 du code de la route).

- 2 - • Délivrance des cartes d'identité ;
- Délivrance des reçus de dépôt des candidatures aux élections municipales et aux élections communautaires ;
  - Délivrance des permis de conduire ;
  - Délivrance des titres de séjour d'étrangers, récépissés de demandes et autorisations provisoires de séjour ;
  - Délivrance des documents de circulation pour étrangers mineurs et des titres d'identité républicains ;
  - Réception des actes relatifs aux expulsions locatives et saisine des services sociaux prévues par l'article 24 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs ;
  - Accusé de réception des délibérations, arrêtés, actes et conventions des communes et des établissements publics communaux ou intercommunaux ayant leur siège dans l'arrondissement ;
  - Délivrance des récépissés de déclaration des associations syndicales libres des propriétaires ;
  - Établissement des états ou avis de remboursement de taxes trop perçues ou versées à tort au compte du régisseur des recettes de la Sous-Préfecture ainsi que les chèques sur le Trésor à cet effet ;

- Délivrance des titres de circulation des gens du voyage ;
- Délivrance des récépissés de déclarations de manifestations ;
- Attestations préfectorales de délivrance initiale, antérieurement au 1<sup>er</sup> septembre 2009, d'un permis de chasser original ou d'un duplicata ;
- Délivrance des récépissés de déclaration d'organisation de concentrations de véhicules terrestres à moteur sur une voie ouverte à la circulation publique ;
- Autorisation d'accès des véhicules terrestres à moteur sur le rivage de la mer, sur les dunes et plages (article 30 de la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral) ;
- Présidence de la commission d'arrondissement pour l'accessibilité et la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- Présidence de la section spécialisée de la commission départementale de la sécurité routière ;
- Établissement pour les véhicules automobiles, des certificats d'immatriculation dits cartes grises, des certificats de situation, des permis de conduire, y compris pour les usagers non domiciliés dans l'arrondissement de Saint-Nazaire ;
- Enregistrement des déclarations d'achat des garagistes ;
- Accusé réception des permis de construire, des autres autorisations d'utilisation du sol, des certificats d'urbanisme et des certificats de conformité délivrés par les maires ou présidents d'établissements publics de coopération intercommunale ayant leur siège dans l'arrondissement (article 2 de la loi n° 82-613 du 22 juillet 1982) ;

**ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène VALENTE, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par M. Mohamed SAADALLAH.

Lorsque Mme Marie-Hélène VALENTE et M. Mohamed SAADALLAH se trouveront simultanément absents ou empêchés, cette délégation de signature sera exercée dans l'ordre de priorité suivant :

- ⇒ M. Emmanuel AUBRY
- ⇒ M. Sébastien BECOULET
- ⇒ M. Stéphane de BOSSOREILLE de RIBOU
- ⇒ M. Laurent BUCHAILLAT.

**ARTICLE 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène VALENTE, les délégations de signature qui lui sont consenties sont exercées par M. Joseph CHARRIER, secrétaire général de la sous-préfecture, dans les domaines suivants :

- Les attributions suivantes mentionnées à l'article 1 § 1 du présent arrêté :
  - les arrêtés individuels portant suspension du permis de conduire ou interdiction de solliciter un permis de conduire à la suite d'infractions commises dans le ressort de l'arrondissement.
  - les décisions limitant dans le temps ou suspendant la validité du permis de conduire.
  - les autorisations de transport de corps en dehors du territoire métropolitain.
  - la réception des déclarations d'ouverture d'établissements permanents ou d'installations temporaires de ball-trap, décisions d'opposition à l'ouverture et décisions de fermeture.
  - la délivrance des récépissés définitifs des candidatures aux élections municipales et aux élections communautaires.
  - la délivrance des autorisations d'épreuves et de compétitions sportives comportant la participation de véhicules à moteur organisées dans des lieux non ouverts à la circulation dans la mesure où ces manifestations se déroulent exclusivement dans les limites de l'arrondissement.
  - les décisions de faire procéder à titre provisoire, les jours ouvrables (lundi à vendredi inclus) à l'immobilisation et à la mise en fourrière immédiates du véhicule dont le conducteur s'est servi pour commettre une infraction pour laquelle une peine de confiscation obligatoire du véhicule est encourue. (articles L 325-1-2 et L 325-2 du code de la route).
  
- Les attributions énumérées à l'article 1 § 2 du présent arrêté.

**ARTICLE 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Mme Marie-Hélène VALENTE et de M. Joseph CHARRIER, secrétaire général de la sous-préfecture, les délégations de signature consenties à l'article 1 § 2, seront exercées, respectivement dans les matières relevant de leurs attributions, par :

- ⇒ Mme Lydie MORICE, chef du bureau des titres et accueil
- ⇒ M. Maxime LE QUELLEC, chef du bureau du cabinet et de la réglementation
- ⇒ Mme Agnès-Jenny BRUNEAU, chef du bureau de l'animation territoriale et de l'interministérialité

**ARTICLE 5 :** Lorsque Mme Marie-Hélène VALENTE, M. Joseph CHARRIER, et M. Maxime LE QUELLEC se trouveront simultanément absents ou empêchés, les délégations de signature consenties à l'article 1 § 2, seront exercées par :

- ⇒ Mme Sandrine PERTUISEL, adjointe au chef du bureau du cabinet et de la réglementation pour l'ensemble des matières relevant des attributions du bureau, et en cas d'empêchement de Mme PERTUISEL, Mme Agnès-Jenny BRUNEAU, chef de bureau de l'animation territoriale et de l'interministérialité, en ce qui concerne les attributions suivantes :
  - présidence de la commission d'arrondissement pour l'accessibilité et la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
  - délivrance des titres de circulation des gens du voyage ;

- présidence de la section spécialisée de la commission départementale de la sécurité routière ;
- ⇒ M. Dominique BERTRAND, chargé des relations avec les collectivités territoriales, en ce qui concerne les attributions suivantes :
- délivrance des reçus de dépôt des candidatures aux élections municipales et aux élections communautaires.

**ARTICLE 6** : Lorsque Mme Marie-Hélène VALENTE, M. Joseph CHARRIER, et Mme Agnès- Jenny BRUNEAU se trouveront simultanément absents ou empêchés, les délégations de signature consenties à l'article 1 § 2, seront exercées par Mme Danièle BIHORE, adjointe au chef du bureau de l'animation territoriale et de l'interministérialité dans les matières relevant des attributions du bureau.

**ARTICLE 7** : Afin de pouvoir assurer la permanence préfectorale qu'elle est amenée à tenir pendant les jours non ouvrables (*samedi, dimanche et jours fériés*), ou de fermeture exceptionnelle de la préfecture, Mme Marie-Hélène VALENTE, administratrice civile hors classe détachée en qualité de sous-préfète hors classe, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Nazaire, a délégation de signature pour l'ensemble du département à l'effet de signer les décisions suivantes :

- la rétention immédiate des permis de conduire pour conduite mettant en péril la vie d'autrui,
- la rétention immédiate des permis de conduire pour alcoolémie,
- les arrêtés d'expulsion,
- les décisions portant obligation de quitter le territoire français assorties ou non d'une décision portant sur le délai de départ volontaire et d'une décision d'interdiction de retour, les arrêtés portant reconduite à la frontière, les décisions fixant le pays de renvoi, les décisions d'éloignement prises dans le cadre de l'Union européenne et de la convention de Schengen (réadmissions), les décisions de placement en rétention administrative, les arrêtés portant assignation à résidence, les saisines des juges des libertés et de la détention aux fins de prolongation de la rétention administrative, les appels des ordonnances du juge des libertés et de la détention,
- les refus de séjour assortis d'une obligation de quitter le territoire, des étrangers en situation irrégulière,
- le placement d'office de malades dans un service psychiatrique du centre hospitalier,
- toute décision de faire procéder à titre provisoire à l'immobilisation et à la mise en fourrière immédiates du véhicule dont le conducteur s'est servi pour commettre une infraction pour laquelle une peine de confiscation du véhicule est encourue (articles L 325-1-2 et L 325-2 du code de la route).

**ARTICLE 8** : L'arrêté préfectoral du 19 avril 2016 portant délégation de signature à Mme Marie-Hélène VALENTE, sous-préfète hors classe, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Nazaire est abrogé.



**ARTICLE 9** : Le présent arrêté préfectoral entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**ARTICLE 10**: Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, le sous-préfet directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement et les sous-préfets chargés de mission sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

NANTES, le 30 DEC. 2016

**LE PRÉFET**



**Henri-Michel COMET**



## PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique  
Direction de la coordination  
et du management de l'action publique  
Bureau de la coordination  
et du contrôle de gestion interministériel

*Arrêté de délégation de signature*  
*M. Laurent BUCHAILLAT - Directeur de Cabinet*

### LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret du 27 juin 2013 nommant M. Emmanuel AUBRY, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du 27 mars 2014 nommant M. Laurent BUCHAILLAT, sous-préfet hors classe, directeur de cabinet du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du 30 mai 2014 nommant M. Henri-Michel COMET, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique (hors classe) ;
- VU le décret du 2 mai 2015 nommant M. Stéphane de BOSSOREILLE de RIBOU, sous-préfet hors classe, chargé de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du 20 novembre 2015 nommant M. Sébastien BECOULET, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret 19 mars 2016 nommant Mme Marie-Hélène VALENTE, administratrice civile hors classe détachée en qualité de sous-préfète hors classe, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Nazaire ;
- VU le décret du 29 décembre 2016 nommant M. Mohamed SAADALLAH, sous-préfet hors classe, sous-préfet de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017;

- VU l'arrêté préfectoral du 19 avril 2016 portant délégation de signature à M. Laurent BUCHAILLAT, sous-préfet hors classe, directeur de cabinet du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2016 portant organisation des services de la préfecture de la Loire-Atlantique et répartition des attributions entre ses services ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** : Délégation est donnée à M. Laurent BUCHAILLAT, sous-préfet, directeur du cabinet, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions relevant du cabinet :

- toutes correspondances administratives dans le domaine d'attribution du cabinet, à l'exclusion de celles adressées aux parlementaires et aux conseillers généraux du département qui sont réservées à la signature du préfet ;
- les décisions administratives relevant du cabinet, dont celles du bureau du cabinet, du service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile (SIRACED-PC) et du service de la communication interministérielle ;
- toutes pièces administratives et comptables à l'exception des documents suivants :
  - *nomination des membres de diverses commissions administratives.*
- les habilitations au « confidentiel défense » et au « secret défense ».
- le placement d'office de malades dans un service psychiatrique du centre hospitalier.

**ARTICLE 2** : Délégation est également donnée à M. Laurent BUCHAILLAT, pour les communes de l'arrondissement de Nantes à l'effet de signer :

- toute décision de faire procéder à titre provisoire, les jours ouvrables (lundi à vendredi inclus) à l'immobilisation et à la mise en fourrière immédiates du véhicule dont le conducteur s'est servi pour commettre une infraction pour laquelle une peine de confiscation obligatoire du véhicule est encourue. (articles L 325-1-2 et L 325-2 du code de la route).

**ARTICLE 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent BUCHAILLAT, la délégation de signature qui lui est conférée au titre des articles 1 et 2 sera exercée par M. Emmanuel AUBRY, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Lorsque M. Laurent BUCHAILLAT et M. Emmanuel AUBRY seront simultanément absents ou empêchés, la délégation de signature qui leur est conférée au titre de l'article 1 sera exercée par :

- M. Sébastien BECOULET, sous-préfet chargé de mission,
- M. Stéphan de BOSSOREILLE de RIBOU, sous-préfet chargé de mission,
- Mme Marie-Hélène VALENTE, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Nazaire,
- ou M. Mohamed SAADALLAH, sous-préfet de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis.

**ARTICLE 4 :** Afin de pouvoir assurer la permanence préfectorale qu'il est amené à tenir pendant les jours non ouvrables (*samedi, dimanche et jours fériés*), ou de fermeture exceptionnelle de la préfecture, M. Laurent BUCHAILLAT, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Pays-de-la-Loire, préfet de la Loire-Atlantique, a délégation de signature pour l'ensemble du département de la Loire-Atlantique, à l'effet de signer les décisions suivantes :

- ⇒ la rétention immédiate des permis de conduire des personnes mettant en péril la vie d'autrui ;
- ⇒ la rétention immédiate des permis de conduire pour alcoolémie ;
- ⇒ les arrêtés d'expulsion ;
- ⇒ les décisions portant obligation de quitter le territoire français assorties ou non d'une décision portant sur le délai de départ volontaire et d'une décision d'interdiction de retour, les arrêtés portant reconduite à la frontière, les décisions fixant le pays de renvoi, les décisions d'éloignement prises dans le cadre de l'Union européenne et de la convention de Schengen (réadmissions), les décisions de placement en rétention administrative, les arrêtés portant assignation à résidence, les saisines des juges des libertés et de la détention aux fins de prolongation de la rétention administrative, les appels des ordonnances du juge des libertés et de la détention ;
- ⇒ les refus de séjour assortis d'une obligation de quitter le territoire, des étrangers en situation irrégulière ;
- ⇒ le placement d'office de malades dans un service psychiatrique de centre hospitalier ;
- ⇒ toute décision de faire procéder à titre provisoire à l'immobilisation et à la mise en fourrière immédiates du véhicule dont le conducteur s'est servi pour commettre une infraction pour laquelle une peine de confiscation du véhicule est encourue (articles L 325 1-2 et L 325-2 du code de la route).

**ARTICLE 5 :** L'arrêté préfectoral du 19 avril 2016 donnant délégation de signature à M. Laurent BUCHAILLAT, sous-préfet hors classe, directeur de cabinet du préfet de la région Pays-de-la-Loire, préfet de la Loire-Atlantique est abrogé.

**ARTICLE 6 :** Le présent arrêté préfectoral entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**ARTICLE 7 :** Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, le sous-préfet directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement et les sous-préfets chargés de mission sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

NANTES, le 30 DEC. 2016

LE PRÉFET



HENRI-MICHEL COMET



## PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique  
Direction de la coordination  
et du management de l'action publique  
Bureau de la coordination  
et du contrôle de gestion interministériel

*Arrêté portant délégation de signature  
M. Sébastien BECOULET – sous-préfet  
chargé de mission pour la politique de la ville*

### LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi n° 2003-710 du 1<sup>er</sup> août 2003 modifiée d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine ;
- VU la loi n°2006-396 du 31 mars 2006 modifiée pour l'égalité des chances ;
- VU le décret n°2004-123 du 9 février 2004 modifié relatif à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, et notamment son article 12 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret du 27 juin 2013 nommant M. Emmanuel AUBRY, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du 27 mars 2014 nommant M. Laurent BUCHAILLAT, sous-préfet hors classe, directeur de cabinet du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du 30 mai 2014 nommant M. Henri-Michel COMET, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique (hors classe) ;
- VU le décret du 2 mai 2015 nommant M. Stéphan de BOSSOREILLE de RIBOU, sous-préfet hors classe, chargé de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du 20 novembre 2015 nommant M. Sébastien BECOULET, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret 19 mars 2016 nommant Mme Marie-Hélène VALENTE, administratrice civile hors classe détachée en qualité de sous-préfète hors classe, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Nazaire ;

- VU** le décret du 29 décembre 2016 nommant M. Mohamed SAADALLAH, sous-préfet hors classe, sous-préfet de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017;
- VU** l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2016 donnant délégation de signature à M. Sébastien BECOULET, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2016 portant organisation des services de la préfecture de la Loire-Atlantique et répartition des attributions entre ses services ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Délégation est donnée à M. Sébastien BECOULET, sous-préfet chargé de mission, à l'effet de signer l'ensemble des documents se rapportant aux domaines suivants :

- coordination, animation et mise en œuvre de la politique de la ville avec ses dispositifs d'accompagnement et crédits y afférents dans le département de la Loire-Atlantique, en lien avec les sous-préfets territorialement compétents ;
- suivi des projets de rénovation urbaine en relation notamment avec la direction départementale des territoires et de la mer ;

**ARTICLE 2** : Sous l'autorité du secrétaire général de la préfecture qu'il seconde dans ses missions, M. Sébastien BECOULET est chargé du suivi et de l'animation des politiques concourant à la cohésion sociale et à l'emploi pour l'ensemble du département de la Loire-Atlantique et notamment :

- l'animation territoriale et le suivi des mutations économiques et des politiques de l'emploi dans l'arrondissement de Nantes ;
- du suivi de la politique départementale en faveur du logement social et de l'accès au logement des personnes défavorisées ;
- du suivi des dispositifs d'hébergement ;
- du suivi de la lutte contre l'habitat indigne ;
- du suivi des expulsions locatives et de l'octroi du concours de la force publique.

Délégation de signature lui est donnée à l'effet de signer l'ensemble des documents se rapportant à ces domaines.

**ARTICLE 3** : M. Sébastien BECOULET assure également dans le département de la Loire-Atlantique, les fonctions de délégué territorial adjoint de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

**ARTICLE 4** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien BECOULET, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par M. Stéphan de BOSSOREILLE de RIBOU, sous-préfet hors classe, chargé de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique.

Lorsque M. Sébastien BECOULET et M. Stéphan de BOSSOREILLE de RIBOU se trouveront simultanément absents ou empêchés, cette délégation de signature sera exercée dans l'ordre de priorité suivant :

- ⇒ M. Laurent BUCHAILLAT, sous-préfet hors classe, directeur de cabinet du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;

- ⇒ M. Emmanuel AUBRY, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;
- ⇒ M. Mohamed SAADALLAH, sous-préfet de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis ;
- ⇒ Mme Marie-Hélène VALENTE, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Nazaire.

**ARTICLE 5 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien BECOULET, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée dans le cadre des attributions suivantes relevant du service politique de la ville, par Mme Angélique BRETON, attachée principale, chef du service politique de la ville :

- les décisions d'irrecevabilité ou de rejet de demandes de subvention ;
- les décisions et conventions de subventions et leurs avenants, en deçà du seuil de 20 000 €.

**ARTICLE 6 :** En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Sébastien BECOULET et de Mme Angélique BRETON, la délégation de signature consentie à l'article 5 ci-dessus est exercée par Mme Amel BOUROUIS, attachée d'administration de l'État, et en son absence, par Mme Rebecca ROCHE, attachée d'administration de l'État.

**ARTICLE 7 :** Afin de pouvoir assurer la permanence préfectorale qu'il est amené à tenir pendant les jours non ouvrables (samedi, dimanche et jours fériés), ou de fermeture exceptionnelle de la préfecture, M. Sébastien BECOULET, sous-préfet chargé de mission, a délégation de signature pour l'ensemble du département à l'effet de signer les décisions suivantes :

- la rétention immédiate des permis de conduire pour conduite mettant en péril la vie d'autrui,
- la rétention immédiate des permis de conduire pour alcoolémie,
- les arrêtés d'expulsion,
- les décisions portant obligation de quitter le territoire français assorties ou non d'une décision portant sur le délai de départ volontaire et d'une décision d'interdiction de retour, les arrêtés portant reconduite à la frontière, les décisions fixant le pays de renvoi, les décisions d'éloignement prises dans le cadre de l'Union européenne et de la convention de Schengen (réadmissions), les décisions de placement en rétention administrative, les arrêtés portant assignation à résidence, les saisines des juges des libertés et de la détention aux fins de prolongation de la rétention administrative, les appels des ordonnances du juge des libertés et de la détention ;
- les refus de séjour assortis d'une obligation de quitter le territoire, des étrangers en situation irrégulière,
- le placement d'office de malades dans un service psychiatrique de centre hospitalier.
- toute décision de faire procéder à titre provisoire à l'immobilisation et à la mise en fourrière immédiates du véhicule dont un conducteur s'est servi pour commettre une infraction pour laquelle une peine de confiscation du véhicule est encourue (articles L 325-1-2 et L 325-2 du code de la route).

**ARTICLE 8 :** L'arrêté préfectoral du 22 juillet 2016 donnant délégation de signature à M. Sébastien BECOULET, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique, est abrogé.

**ARTICLE 9** : Le présent arrêté préfectoral entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**ARTICLE 10** : Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, le sous-préfet directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement et les sous-préfets chargés de mission sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

NANTES, le 30 DEC. 2016

**LE PRÉFET**



**Henri-Michel COMET**





## PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Préfecture de la Loire-Atlantique  
Direction de la coordination  
et du management de l'action publique  
Bureau de la coordination  
et du contrôle de gestion interministériel

*Arrêté portant délégation de signature*  
*M. Stéphane de Bossoreille de Ribou – sous-préfet chargé de mission*

### **LE PRÉFET DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**

Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU l'arrêté du Premier ministre du 7 janvier 2011 chargeant le préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique, d'une mission interrégionale de coordination de la politique de l'Etat pour l'aménagement et le développement de l'aéroport du Grand Ouest de Notre-Dame-des-Landes ;
- VU le décret du 27 juin 2013 nommant M. Emmanuel AUBRY, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du 27 mars 2014 nommant M. Laurent BUCHAILLAT, sous-préfet hors classe, directeur de cabinet du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du 30 mai 2014 nommant M. Henri-Michel COMET, préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique (hors classe) ;
- VU le décret du 2 mai 2015 nommant M. Stéphane de BOSSOREILLE de RIBOU, sous-préfet hors classe, chargé de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret du 20 novembre 2015 nommant M. Sébastien BECOULET, sous-préfet chargé de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- VU le décret 19 mars 2016 nommant Mme Marie-Hélène VALENTE, administratrice civile hors classe détachée en qualité de sous-préfète hors classe, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Nazaire ;

- VU** le décret du 29 décembre 2016 nommant M. Mohamed SAADALLAH, sous-préfet hors classe, sous-préfet de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017;
- VU** l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2016 portant organisation des services de la préfecture de la Loire-Atlantique et répartition des attributions entre ses services ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 19 avril 2016 portant délégation de signature à M. Stéphan de BOSSOREILLE de RIBOU, sous-préfet hors classe, chargé de mission auprès du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

## **A R R Ê T E**

**ARTICLE 1** : Délégation est donnée à M. Stéphan de BOSSOREILLE de RIBOU, sous-préfet hors classe, chargé de mission, afin de signer les correspondances et actes relatifs à :

- la mise en œuvre et du suivi de la mission interrégionale de coordination de la construction de la plate-forme aéroportuaire de Notre-Dame-des-Landes ;
- la coordination de la conduite du projet de construction de la plate-forme aéroportuaire de Notre-Dame-des-Landes.

**ARTICLE 2** : M. Stéphan de BOSSOREILLE de RIBOU intervient par ailleurs sur des missions, connexes ou non à sa mission principale concernant le projet de nouvel aéroport, relevant de l'administration départementale générale. Pour ces missions, il est placé auprès du secrétaire général de la préfecture.

Délégation de signature lui est donnée à l'effet de signer les documents se rapportant aux domaines relatifs aux missions qui lui sont confiées et dans les conditions définies à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté préfectoral de délégation de signature du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique.

**ARTICLE 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphan de BOSSOREILLE de RIBOU, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par M. Sébastien BECOULET, sous-préfet chargé de mission.

Lorsque M. Stéphan de BOSSOREILLE de RIBOU et M. Sébastien BECOULET se trouveront simultanément absents ou empêchés, cette délégation de signature sera exercée dans l'ordre de priorité suivant :

- M Laurent BUCHAILLAT, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de la région Pays de la Loire, préfet de la Loire-Atlantique,
- M. Emmanuel AUBRY, sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique,
- M. Mohamed SAADALLAH, sous-préfet de l'arrondissement de Châteaubriant-Ancenis,
- Mme Marie-Hélène VALENTE, sous-préfète de l'arrondissement de Saint-Nazaire.

**ARTICLE 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien BECOULET, sous-préfet chargé de mission, la délégation de signature ANRU qui lui est conférée sera exercée par M. Stéphan de BOSSOREILLE de RIBOU.

**ARTICLE 5 :** Afin de pouvoir assurer la permanence préfectorale qu'il est amené à tenir pendant les jours non ouvrables (samedi, dimanche et jours fériés) ou de fermeture exceptionnelle de la préfecture, M. Stéphan de BOSSOREILLE de RIBOU, sous-préfet hors classe, chargé de mission, a délégation de signature pour l'ensemble du département à l'effet de signer les décisions suivantes :

- \* la rétention immédiate des permis de conduire pour conduite mettant en péril la vie d'autrui,
- \* la rétention immédiate des permis de conduire pour alcoolémie,
- \* les arrêtés d'expulsion,
- \* les décisions portant obligation de quitter le territoire français assorties ou non d'une décision portant sur le délai de départ volontaire et d'une décision d'interdiction de retour, les arrêtés portant reconduite à la frontière, les décisions fixant le pays de renvoi, les décisions d'éloignement prises dans le cadre de l'Union européenne et de la convention de Schengen (réadmissions), les décisions de placement en rétention administrative, les arrêtés portant assignation à résidence, les saisines des juges des libertés et de la détention aux fins de prolongation de la rétention administrative, les appels des ordonnances du juge des libertés et de la détention,
- \* les refus de séjour assortis d'une obligation de quitter le territoire, des étrangers en situation irrégulière,
- \* le placement d'office de malades dans un service psychiatrique de centre hospitalier,
- \* toute décision de faire procéder à titre provisoire à l'immobilisation et à la mise en fourrière immédiates du véhicule dont un conducteur s'est servi pour commettre une infraction pour laquelle une peine de confiscation du véhicule est encourue (articles L 325-1-2 et L 325-2 du code de la route).

**ARTICLE 6 :** L'arrêté préfectoral du 19 avril 2016 donnant délégation de signature à M. Stéphan de BOSSOREILLE de RIBOU, sous-préfet chargé de mission, est abrogé.

**ARTICLE 7 :** Le présent arrêté préfectoral entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**ARTICLE 8 :** Le secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique, le sous-préfet directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement et les sous-préfets chargés de mission sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Loire-Atlantique.

NANTES, le **30 DEC. 2016**

**LE PRÉFET**



**Henri-Michel COMET**